
Assurances

Revue trimestrielle consacrée à l'étude théorique et pratique
de l'assurance au Canada

Directeur : GÉRARD PARIZEAU

SOMMAIRE

LES FORMES D'ASSURANCE-INCENDIE PROPOSÉES AUX INDUSTRIELS POUR RÉPONDRE À L'ÉRO- SION MONÉTAIRE, par Robert Beineix	1
VAGABONDAGE LINGUISTIQUE: LA NORME, par Jean- Marie Laurence	11
THE STABILITY CLAUSE IN EXCESS OF LOSS AUTO- MOBILE AND LIABILITY REINSURANCE, by C.J. Robey	19
L'ORGANISATION DU G.T.A. ET SES RELATIONS AVEC LES AGENTS ET LES COURTIERS, par Georges Foy	29
LA TERMINOLOGIE DES ASSURANCES, par Louis-Paul Béguin	33
THE NEW INTERNATIONAL ECONOMIC ORDER, by Angus H. Ross	37
LA PROTECTION DES ORDINATEURS, par Jacques Mo- narque	44
FAITS D'ACTUALITÉ, par J.H.	49
CHRONIQUE DE DOCUMENTATION, par J.D.	61
PAGES DE JOURNAL, par Gérard Parizeau	72



1 7 8 2 - 1 9 7 6

Depuis 194 ans

PHOENIX DU OF CANADA

Jouit de la confiance du public et se spécialise
dans toutes les classes d'assurances.

Succursale du Québec: 1, place Ville-Marie, Montréal
Directeur: C. DESJARDINS

Secrétaire: M. MOREAU

La Compagnie fait des affaires au Canada depuis 171 ans
1804 - 1976

Le Bureau d'Expertises des Assureurs Ltée Underwriters Adjustment Bureau Ltd.

offre à tous les assureurs un service complet pour le
règlement de sinistres de toute nature.

Etablie dans plus de 90 villes canadiennes, notre
société occupe depuis longtemps déjà une position de
premier rang dans tous les domaines d'expertises après
sinistres.

Consciente des obligations qui lui viennent de cette
position, elle ne cesse de former les compétences
nécessaires et de battre les sentiers du progrès.

Siège social

**4300, RUE JEAN-TALON OUEST
MONTRÉAL (308°)**

W. Y. O'BREHAM INC.

Agents de réclamations agréés

Expertises après sinistres de toute nature

529, RUE STE-HÉLÈNE - LONGUEUIL

Tél. 526-2613 et 670-2730

**De concert avec vous,
les quelque 6000 employés
de la BCN travaillent
à l'épanouissement
de la collectivité.**

 **Banque Canadienne Nationale**
La banque qui vous aide à mieux vous servir d'une banque.

LE BLANC ELDRIDGE PARIZEAU, INC.

Bureaux associés :

CANADIAN INTERNATIONAL REINSURANCE BROKERS LTD.
TORONTO, ONT.

INTERMEDIARIES OF AMERICA INC., NEW YORK
LE BLANC ET DE NICOLAY, S.A., PARIS, FRANCE

**LE GROUPE
FÉDÉRATION**

**LA FÉDÉRATION COMPAGNIE D'ASSURANCES DU CANADA
HELVETIA COMPAGNIE SUISSE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE
LA SUISSE COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES**

Siège Social : 275 OUEST, RUE ST-JACQUES, MONTRÉAL

ANDREW HAMILTON (MONTREAL) LTÉE

Agents de réclamations

J. RONALD JACKSON, A.R.A.

CHARLES FOURNIER, A.R.A.

JOHN S. DAIGNAULT, A.R.A.

Expertises après sinistres de toute nature

407, RUE MCGILL, MONTRÉAL

Tél. 842-7841

DESJARDINS, DUCHARME, DESJARDINS & BOURQUE

AVOCATS

GUY DESJARDINS, c.r.
PIERRE BOURQUE, c.r.
CLAUDE TELLIER, c.r.
JEAN-PAUL ZIGBY
ALAIN LORTIE
MICHEL ROY
GUY MONETTE
DANIEL BELLEMARE
MICHEL BENOIT
C. FRANÇOIS COUTURE
JEAN L. C. AUBERT
ANDRÉ J. BOURQUE
PHILIPPE FERLAND
LUC O. DÉSY

CLAUDE DUCHARME, c.r.
JEAN A. DESJARDINS, c.r.
CLAUDE BENOIT, c.r.
PIERRE A. MICHAUD
FRANÇOIS BÉLANGER
CLAUDE BÉDARD
ANDRÉE LIMOGES
RÉJEAN LIZOTTE
DENIS ST-ONGE
JACQUES PAQUIN
MARC LEONARD
ANDRÉ MARTEL
LOUISE B. BOISSÉ
ANDRÉ WERY

CONSEILS

CHARLES J. GÉLINAS, c.r.

ARMAND PAGÉ, c.r.

**635 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Québec
H3B 1R9**

**Téléphone (514) 878-9411
Adresse télégraphique "PREMONT"
Télex 05-25202**

**1010 Côte du Beaver Hall
Montréal, Québec
H2Z 1R4**

**MARTINEAU, WALKER, ALLISON, BEAULIEU
MacKELL & CLERMONT**

Avocats

**3400 Tour de la Bourse - Place Victoria
Montréal H4Z 1E9**

ROBERT H. WALKER, c.r.	GEORGE A. ALLISON, c.r.	ROGER L. BEAULIEU, c.r.
PETER R. D. MacKELL, c.r.	ANDRÉ J. CLERMONT, c.r.	JOHN H. GOMERY, c.r.
ROBERT A. HOPE, c.r.	J. LAMBERT TOUPIN, c.r.	BERTRAND LACOMBE
F. MICHEL GAGNON	EDMUND E. TOBIN	C. STEPHEN CHEASLEY
RICHARD J. F. BOWIE	ROBERT P. GODIN	JACK R. MILLER
SERGE D. TREMBLAY	MICHAEL P. CARROLL	CLAUDE H. FOISY
JAMES G. WRIGHT	CLAUDE LACHANCE	MAURICE A. FORGET
STEPHEN S. HELLER	PIERRETTE RAYLE	ROBERT E. REYNOLDS
LISE LAGACÉ	JOHN H. ADAMS	PIERRE E. POIRIER
DAVID W. SALOMON	JEAN-AURICE SAULNIER	ANDRÉ T. MÉCS
MARIE SULLIVAN-RAYMOND	SERGE F. GUÉRETTE	ANDRÉ LARIVÉE
JEAN-FRANÇOIS BUFFONI	SUZANNE R. CHAREST	MICHEL MESSIER
WILBROD CLAUDE DÉCARIE	ROBERT B. ISSENMAN	MARC NADON
ANDREA FRANCCÉUR MÉCS	DENNIS P. GRIFFIN	DONALD M. HENDY
MARTIN J. GREENBERG	FRANÇOIS ROLLAND	MARIE DESCHAMPS CÔTÉ
GRAHAM NEVIN		

avocats-conseils

LE BÂTONNIER JEAN MARTINEAU, c.c., c.r.
L'HONORABLE ALAN A. MACNAUGHTON, c.p., c.r.
LE BÂTONNIER MARCEL CINQ-MARS, c.r.

Le Groupe Parizeau, Poitras
Courtiers d'assurances agréés

Gérard Parizeau, Ltée
410, rue Saint-Nicolas, Montréal
Tél. 842-3451

J. E. Poitras Inc.
2, Place Québec, Québec

*Expertise et administration de
portefeuilles d'assurances.*

ENSEIGNER LA PRUDENCE UN GAGE DE SÉCURITÉ

Les suites qu'entraîne parfois un accident plutôt banal à prime abord, sont souvent très graves. Enseigner chez les vôtres la prudence, c'est augmenter leur sécurité. Confiez-nous vos risques de toutes sortes, votre quiétude en dépend.



La Sécurité

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES DU CANADA
SIÈGE SOCIAL: 1, Complexe Desjardins (suite 1722)
Montréal, P.Q. H5B 1B1
SUCCURSALES: Toronto, Québec



GÉRARD PARIZEAU, LTÉE

Courtiers d'assurances agréés



Étude et administration de portefeuilles d'assurances

410, RUE SAINT-NICOLAS - MONTRÉAL - 282-1112

Bureau affilié à Québec:

J. E. POITRAS INC.

ASSURANCES

Revue trimestrielle consacrée à l'étude théorique et pratique
de l'assurance au Canada

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

Prix au Canada :
L'abonnement : \$5.00
Le numéro : - \$1.50

Membres du comité :
Gérard Parizeau, Robert Parizeau,
Gérald Laberge, Jacques Caya
Mme Aurette P. Gervais

Administration :
410, rue Saint-Nicolas
Montréal

Courrier de la deuxième classe — Enregistrement N° 1638

44^e année

Montréal, Avril 1976

N° 1

1

Les formes d'assurance-incendie proposées aux industriels pour répondre à l'érosion monétaire. ¹

par

ROBERT BEINEIX

Chaque année, au Rendez-vous de Septembre de Monaco,² le président de l'assemblée plénière des sociétés d'assurances contre l'incendie présente ses commentaires sur la situation dans l'industrie de l'assurance contre l'incendie. Une année, il annonça l'augmentation du tarif pour les risques industriels. En septembre 1975, il a précisé l'attitude de l'assemblée plénière devant le problème de l'inflation et de l'érosion monétaire dans le cas des risques industriels.

Nos lecteurs liront sans doute avec intérêt le texte de M. Robert Beineix qui, à titre de président, présente les vues du syndicat des

¹ Le titre du travail de M. Beineix est en réalité « La situation du marché français des risques industriels et la diversification des formes d'assurance-incendie proposées aux industriels pour répondre à l'érosion monétaire. »

² 10 septembre 1975.

A S S U R A N C E S

*assureurs sur le problème et sur la solution imaginée pour l'adaptation périodique des polices et du tarif.*³



Les problèmes posés aux assureurs incendie par l'érosion monétaire ne sont pas nouveaux, comme n'est pas nouvelle l'érosion monétaire elle-même. Néanmoins, l'importance des taux d'inflation constatés ces dernières années, leur donne plus d'acuité.

2

C'est ainsi qu'un industriel dont l'établissement ne se modifie guère et qui, au cours des années 50 ou au début des années 60, ne demandait un avenant pour augmentation de capitaux que tous les trois ans environ, risque maintenant, avec la même vigilance toute relative, de se voir appliquer une règle proportionnelle de capitaux bien plus sévère qu'autrefois, et en tout cas fâcheuse pour l'image de marque de notre profession.

De la même façon, les sommes exprimées en francs dans le Tarif des Risques Industriels représentaient des valeurs qui, de fait, diminuaient constamment. L'un des objectifs des différents projets d'adaptation périodique, dont je vais vous parler à présent en détail, était de ne pas mettre le Tarif des Risques Industriels en opposition avec ses propres principes en ne révisant pas périodiquement les sommes qui y figurent. Il est vrai que si la non-indexation du barème des majorations pour accumulation de valeurs, par exemple, se traduisait effectivement par une augmentation du tarif pour les risques qui, à matérialité égale, passaient d'une tranche de tarification à une tranche supérieure du seul fait de l'érosion monétaire, il eût été plus satisfaisant pour l'esprit d'indexer ce barème dès son introduction; mais nous n'aurions pu éviter, dans cette hypothèse, compte tenu des mauvais résultats dus tout particulièrement aux grands risques, de revoir en hausse les majorations de ce barème indexé. La rapidité actuelle de la hausse des prix a permis heureusement qu'un consensus s'établisse en faveur de l'indexation. Par ailleurs, le barème des majorations pour accumulation de valeurs qui augmentait de manière indirecte, comme je viens de le dire, mais avec un certain retard, semble pour l'instant devoir être stabilisé au niveau

³ Nous nous excusons de ne pouvoir reproduire tout le texte de M. Robert Beineix, faute d'espace. Nous avons tenu à donner ici seulement la partie où il traite de la solution à laquelle on s'est arrêté pour essayer de donner à l'augmentation des valeurs, des sinistres et des primes, une solution équitable.

atteint en 1975 en raison de l'amélioration relative des résultats que j'évoquais au début de cet exposé.

Lors de notre dernier "Rendez-Vous", j'ai rappelé les péripéties légales et judiciaires qui ont marqué l'introduction des contrats indexés dans notre pays et j'ai donné l'exemple des polices incendie garantissant les risques simples. Aucun changement notable n'étant intervenu dans ce domaine, c'est surtout la situation des risques industriels que je vais décrire aujourd'hui.

Trois décisions extrêmement importantes ont été prises cette année en matière d'indexation des risques industriels: l'indexation des limites en francs figurant dans le Tarif des Risques Industriels, le lancement d'une police Risques Industriels indexée — dite « avec convention d'adaptation périodique » — et la modification de la convention d'assurance à indice variable avec dérogation à la règle proportionnelle et estimation préalable. Comme toutes trois font référence au nouvel Indice R.I., je me propose d'abord d'expliquer pourquoi, outre la simplification évidente que cette décision représente, nous avons choisi de ne retenir qu'un seul indice et je donnerai ensuite des indications sur la structure et l'évolution de cet indice.

3

Quel que soit le mécanisme pratique envisagé, il est clair que la révision périodique et automatique des primes et des garanties dans les polices, si elle constitue un progrès incontestable, ne peut être qu'une solution intermédiaire entre l'état actuel d'insuffisance alarmante des capitaux garantis et l'idéal théorique qui consisterait pour tous les assurés à déclarer chaque jour de nouveaux capitaux.

C'est ainsi qu'il est évidemment impossible qu'un indice unique, aussi compliquée que soit sa définition, rende parfaitement compte de l'évolution des valeurs assurées de tous les risques industriels, puisque cette évolution diffère d'un risque à l'autre. Cependant, retenir, comme l'ont suggéré certains, un indice différent pour chaque activité industrielle ne constituerait pas une amélioration car, par exemple, parmi les risques qui ont la même activité industrielle principale, le pourcentage des existences correspondant aux marchandises est très variable; comme la variation des prix n'agit pas de manière uniforme sur les marchandises, les bâtiments et le matériel, la valeur d'assurance totale des établissements dont l'activité industrielle principale est identique subit des variations différentes d'un établissement à l'autre; en revanche, deux

établissements où sont mises en œuvre des activités très éloignées dans leur technologie peuvent très bien connaître des pourcentages d'évolution voisins. En outre, les activités annexes de deux risques ayant la même activité principale ne sont pas nécessairement les mêmes et leur importance relative peut aussi être très variable.

Il découle de ces considérations qu'une formule d'indexation parfaite exigerait la prise en considération d'un indice spécifique non pas pour chaque branche industrielle, mais pour chaque contrat, ce qui est naturellement impraticable.

4

Ce n'est donc pas le seul souci de simplification qui a guidé les instances de l'Assemblée Plénière lorsqu'elles ont retenu un *indice unique* pour l'adaptation de toutes les polices risques industriels, même si elles ont effectivement veillé à ne pas alourdir la gestion des assurés, des sociétés, ou celle des intermédiaires.

Toutefois, l'erreur de principe introduite par l'utilisation d'un indice unique se trouve en réalité atténuée par le fait que l'évaluation de toute somme assurée comprend celle du coût de reconstruction, de remplacement ou de production, c'est-à-dire une part importante de frais de main-d'œuvre; or l'évolution des salaires moyens est actuellement assez voisine dans toutes les branches d'activité.

Il fallait donc déterminer un indice dont les variations rendent compte, de manière satisfaisante, de celles des valeurs d'assurance du plus grand nombre possible de contrats; une étude approfondie des indices existants nous a d'abord montré qu'aucun d'eux ne pouvait vraiment convenir en raison de leur structure ou de leur périodicité.

En revanche, l'évolution de certains de ces indices nous est apparue comme étant une excellente indication de celle des existences d'une catégorie précise: bâtiments ou marchandises par exemple.

C'est par conséquent un indice composite spécifique, calculé à partir d'indices préexistants extérieurs à notre profession, qui a été retenu; la définition formelle de l'« Indice R.I. », puisque tel est son nom, pourrait paraître un peu artificielle; je vais vous en expliquer brièvement l'origine.

La structure de l'« Indice R.I. » repose sur les conclusions d'un sondage qui visait à déterminer quelle était, en moyenne, la part des existences relatives aux bâtiments, au matériel et aux marchandises.

Sur un vaste échantillon de risques industriels, la répartition suivante a été observée: environ 25% pour les bâtiments, 45% pour le matériel et 30% pour les marchandises. Or il paraissait évident que la valeur de chacun de ces éléments pouvait varier de façon indépendante. L'évolution de la valeur de la partie « bâtiments » est donc déterminée en fonction de l'indice du coût de la construction publié par la Fédération Nationale du Bâtiment et la partie « marchandises » en fonction de l'indice des prix de gros hors taxes des produits industriels publié par l'I.N.S.E.E.; en ce qui concerne le matériel, faute d'avoir trouvé un indice déjà publié satisfaisant, nous nous sommes ralliés à celui qui est utilisé dans la clause d'adaptation des polices Bris de Machines, et qui, outre une part fixe, fait appel à l'indice du coût de la main-d'œuvre dans les industries mécaniques et électriques et à l'indice des prix de gros hors taxes des produits métallurgiques, tous deux publiés par l'I.N.S.E.E.

5

La part fixe, qui représente environ 5% dans la définition de l'indice R.I., a donc été introduite de la façon que je viens d'indiquer; deux raisons plus théoriques justifient pleinement sa présence.

En premier lieu, les sommes assurées sont le plus souvent des valeurs « vétusté déduite »; or, sans part fixe, l'indice traduirait plutôt l'évolution des valeurs « à neuf »; c'est ainsi que l'indice du coût de la construction indique précisément ce qu'il en coûte à une date donnée pour faire construire — donc « à neuf » — un immeuble de caractéristiques déterminées; la valeur « vétusté déduite » augmentant moins vite que la valeur « à neuf », malgré l'entretien et les réparations conservatoires, il était naturel de faire intervenir un élément stabilisateur.

En second lieu, la structure d'aucun des deux indices entrant dans la composition de l'indice « Bris de machines » ne reflète l'amélioration de la productivité, pourtant très marquée en ce domaine; si par exemple, toutes choses égales d'ailleurs, le salaire horaire moyen dans les industries mécaniques et électriques augmente de 40% entre deux dates données, comme le nombre d'heures d'ouvriers nécessaires à la fabrication de la même machine diminue dans le même temps en raison de l'amélioration de la productivité, l'article « salaires » dans le coût de fabrication augmente d'un pourcentage inférieur à 40%; il était donc nécessaire de freiner légèrement l'augmentation des indices qui interviennent dans la définition de l'Indice R.I.

A S S U R A N C E S

Vous vous posez sans doute la question de savoir comment va évoluer ce nouvel indice, en particulier par rapport à celui de la Fédération Nationale du Bâtiment que les assureurs incendie utilisent depuis longtemps déjà pour les risques simples et, dans le domaine des risques industriels, pour l'assurance après estimation préalable.

6 En ce qui concerne le passé, de 1963 à 1975, si l'indice R.I. avait existé son augmentation aurait été légèrement moins rapide que celle de l'indice de la Fédération Nationale du Bâtiment: 7,5% par an en moyenne contre 9,2%. Au cours des cinq dernières années, ces taux annuels moyens d'augmentation sont de 11% pour l'indice R.I. et de 13% pour l'indice de la Fédération Nationale du Bâtiment.

Nous pouvons raisonnablement accepter l'hypothèse selon laquelle l'évolution de l'indice R.I. continuera d'être du même ordre de grandeur que celle de l'indice de la F.N.B., bien que plus modérée. En effet, le parallélisme que nous constatons dans l'évolution des deux indices de 1963 à 1975 semble ne pas être dû à des raisons conjoncturelles, mais, au contraire, à des raisons structurelles dont les trois plus importantes sont les suivantes:

- l'indice de la F.N.B. intervient lui-même directement pour une part importante (25% exactement au 1er avril 1975) dans la composition de l'indice R.I.;
- parmi les trois autres composantes de l'indice R.I. on peut supposer que, comme par le passé, l'un — le coût de la main-d'œuvre dans les industries mécaniques et électriques — va augmenter plus rapidement que l'indice de la F.N.B., tandis que les deux autres — les prix de gros des produits métallurgiques et des produits industriels — vont probablement s'accroître plus lentement;
- enfin, comme celui de la F.N.B., ces trois indices comportent une part importante de salaires; or, je le rappelais il y a quelques instants, les salaires versés dans les différents secteurs industriels évoluent dans l'ensemble de manière assez similaire en dépit de quelques disparités.

La première utilisation de cet indice réside dans l'adaptation périodique du Tarif des Risques Industriels qui répond dans une large mesure aux vœux convergents et déjà anciens des assurés et des intermédiaires.

A S S U R A N C E S

Désormais toutes les sommes en francs imprimées dans le Tarif seront modifiées chaque trimestre en fonction de l'indice R.I.; elles seront en effet considérées comme étant établies à l'indice 1000 et pour obtenir leur valeur à une date quelconque il suffira de les multiplier par l'indice en vigueur à cette date-là et de diviser le résultat obtenu par 1000; pour lever toute ambiguïté, les mises à jour et les modifications décidées postérieurement au 13 mai 1975 ne comporteront d'ailleurs plus de sommes en francs, mais, à leur place, des multiples entiers ou non de l'indice.

L'insertion, dans le contrat d'Assurance proprement dit, de la Convention d'Adaptation Périodique signifie essentiellement la révision à chaque échéance annuelle, en fonction de l'indice R.I., des primes, des capitaux déclarés et, s'il y a lieu, des montants figurant dans les clauses limitatives servant à déterminer les taux de primes, des franchises et des limitations contractuelles de l'indemnité.

7

Il s'agit donc d'un mécanisme classique d'indexation. Il me paraît cependant intéressant de préciser les quelques modalités suivantes: bien qu'il n'y ait pas abrogation de la règle proportionnelle dont une éventuelle application se fonderait sur les capitaux assurés à la dernière échéance ou si elle est plus récente, à la date d'effet du dernier avenant, la Convention d'Adaptation Périodique prévoit une tolérance d'insuffisance de 10% — pour quelque cause que ce soit — sans règle proportionnelle de capitaux. Compte tenu du fait que cette tolérance est accordée sans augmentation de prime — il n'est notamment procédé à aucune régularisation de la prime à l'échéance au titre de l'année d'assurance écoulée — il n'était guère possible d'admettre une insuffisance supérieure, et ce, même s'il n'est pas exclu que l'indice R. I. augmente de plus de 10% une année donnée.

Nous ne pouvions pas non plus renoncer à toute application de la règle proportionnelle de capitaux car, d'une part, sans estimation préalable les capitaux déclarés peuvent très bien être sous-estimés lors de la souscription et, donc, s'avérer insuffisants le jour du sinistre malgré le jeu de l'indice, et, d'autre part, dans certains cas marginaux l'indice R.I. sera incapable de rendre compte de l'évolution des capitaux, par exemple en raison des variations brutales dans les cours des matières premières. L'obligation de vigilance de l'assuré et de ses conseillers se trouve donc fortement atténuée grâce à l'indexation et à la tolérance de 10%, mais non complètement supprimée.

8

Il convient de rappeler en effet que la faculté laissée à l'assuré de dénoncer annuellement la Convention d'Adaptation Périodique, ajoutée à la possibilité qu'il garde naturellement de demander à tout moment un avenant de modification en hausse ou en baisse des capitaux déclarés, procure la souplesse nécessaire à cette nouvelle garantie. Il existe au surplus pour les assurés les plus exigeants une forme plus complète encore de garantie: la forme la plus ancienne d'indexation des contrats Risques Industriels qui, il est vrai, exclut les marchandises, l'assurance dite à indice variable avec dérogation à la règle proportionnelle et estimation préalable. Cette dernière a, quant à elle, été quelque peu remaniée cette année. Cependant, ses caractéristiques principales, d'ailleurs rappelées dans son intitulé, demeurent, c'est-à-dire que, comme par le passé, si une estimation préalable des biens garantis est effectuée par un expert agréé à cette fin par l'Assemblée Plénière — sauf dans le cas des établissements entièrement neufs —, moyennant l'indexation de la prime, les assureurs renoncent à se prévaloir de toute insuffisance des capitaux déclarés pour réduire l'indemnité. Les modifications portent principalement sur les points suivants: l'indexation se fonde désormais sur l'indice R.I., et non plus sur celui de la Fédération Nationale du Bâtiment — ainsi n'y aura-t-il qu'un seul indice en matière de risques industriels —; d'autre part, il est décidé de ne plus procéder à la régularisation de la prime qui avait lieu à chaque échéance pour rendre compte de la variation de l'indice au cours de l'année d'assurance écoulée, ce qui présentera l'avantage d'alléger la tâche administrative des assurés comme des assureurs et, simultanément, de promouvoir cette forme d'assurance puisque, malgré l'élévation très probable des indemnités due à la hausse des prix en cours d'année, il n'est demandé strictement aucun supplément de prime. Enfin, en vue de simplifier encore la gestion des polices comportant cette forme d'assurance, les sociétés ne pourront plus dorénavant garantir de marchandises. Toutefois, la possibilité de garantir les marchandises dans la même police en les soumettant à la nouvelle Convention d'Adaptation Périodique est en cours d'étude.

À ce stade, il n'est pas inutile, me semble-t-il, d'analyser brièvement les principales analogies et différences entre ces deux formes indexées de garantie des risques industriels.

En ce qui concerne les analogies, il convient de souligner que toutes deux se fondent sur l'évolution de l'indice R.I., qu'aucun supplément

A S S U R A N C E S

de prime n'est exigé — le taux de prime étant identique à celui de la garantie non indexée — et, enfin, que l'assuré a la possibilité de dénoncer annuellement chacune des conventions correspondantes.

Les trois différences essentielles sont les suivantes: alors que la convention *d'adaptation périodique* porte également sur les marchandises, celles-ci sont exclues du champ d'application de la convention d'assurance *après estimation préalable*; aux termes de cette convention, l'assuré doit faire procéder à ses frais à une estimation préalable par un expert agréé par l'Assemblée Plénière, mais il ne subit jamais de règle proportionnelle de capitaux; en revanche, la convention *d'adaptation périodique* n'exige pas d'estimation préalable et, au lieu de l'abrogation de la règle proportionnelle, elle prévoit une tolérance d'insuffisance d'assurance de 10%.

9

Ces différences procèdent de la logique propre à chacune de ces formes de garantie: c'est ainsi qu'il n'y a abrogation de la règle proportionnelle dans l'assurance après estimation préalable que parce que le jeu d'un indice raisonnable sur des capitaux relatifs aux bâtiments et au matériel estimés par un expert permet normalement d'obtenir une revalorisation adéquate de ces capitaux; il serait évidemment dangereux d'étendre l'abrogation de la règle proportionnelle à une forme d'assurance où les valeurs sont indiquées par les assurés qui, pour une cause quelconque, peuvent les sous-estimer lors de la souscription; de la même façon, les cours des matières premières subissant parfois des variations importantes et irrégulières, il est impossible pour les assureurs de s'engager contractuellement à indemniser sans règle proportionnelle les dommages causés aux marchandises sur une période de plusieurs années s'ils n'ont pas la certitude que les assurés auront pris soin de déclarer les variations de ce type, cette déclaration étant naturellement assortie d'un ajustement de prime.

En matière de pertes d'exploitation des risques industriels, l'indexation serait probablement plus discutable que pour les risques directs car, même s'il est évidemment possible de déterminer un indice moyen qui traduise la variation escomptée des bénéfices bruts assurés, il est clair que la dispersion des variations réelles autour de cette moyenne serait bien plus étendue que dans le cas des risques directs, en raison des différences importantes observées dans la croissance économique des divers secteurs industriels qui se superposent à la tendance générale.

En effet, l'assuré doit en principe, pour faire la déclaration du bénéfice brut qu'il entend voir garanti, s'appuyer sur le montant du dernier bénéfice brut connu qu'il modifie pour prendre en considération l'évolution monétaire probable, la tendance des résultats propres à son entreprise et les événements conjoncturels prévisibles. Cette évaluation étant délicate, les assureurs ont introduit depuis longtemps déjà une clause dite d'« ajustabilité », qui fait bénéficier l'assuré d'une garantie supérieure de 20 % à la somme déclarée (ou de 10 % si celle-ci excède 50 millions de F) ; il convient cependant de souligner que l'ajustabilité n'a pas pour but de protéger l'assuré contre les conséquences des hausses prévisibles de son bénéfice brut ; son objet est, au contraire, d'atténuer les effets des impondérables.

10

Ces dispositions, bien comprises et bien appliquées, doivent le plus souvent mettre les assurés à l'abri d'une règle proportionnelle, et donc, de ce point de vue, elles se rapprochent des deux formes de garantie que je viens de décrire pour les risques directs.



J'espère vous avoir convaincus que l'esprit qui a présidé à l'élaboration de ces formes d'assurances est la recherche d'un meilleur service rendu aux assurés, aussi adapté que possible aux circonstances actuelles. Nous avons pris sans doute quelques risques dans ce que nous pourrions appeler cette nouvelle diversification des produits offerts aux assurés — mais prendre des risques n'est-il pas la vocation première des assureurs ? Les assurés ne doivent-ils pas être garantis, autant que possible, contre le risque supplémentaire que constitue pour eux l'instabilité des prix ? — je vois un excellent augure, en tout cas, dans le fait que rarement des décisions de ce type ont reçu un accueil aussi favorable de la part des assurés, des agents généraux, des courtiers, des sociétés d'assurances. Je me permets d'espérer que l'approbation des réassureurs sera également unanime.

Vagabondage linguistique ¹

par

JEAN-MARIE LAURENCE

La norme

Nous avons tenté, dans notre dernier article ² de définir, sommairement il est vrai, mais aussi précisément que possible, les éléments fondamentaux de la norme linguistique.

11

Depuis lors, une longue réflexion sur les applications de la norme nous a ouvert d'immenses horizons sur le nombre et la complexité des problèmes que soulève le langage, particulièrement à notre époque. À tel point que la linguistique est en pleine mutation. Elle ne reconnaît plus pour son seul objet l'étude de la langue; elle étudie à présent la parole, qui couvre un domaine beaucoup plus vaste.

Langue et Parole

La langue est en effet un système, une combinaison extrêmement complexe et mobile de signes abstraits qu'on ne peut saisir que dans le langage vivant, c'est-à-dire dans les applications concrètes du « code » linguistique et son incarnation dans la parole.

En d'autres termes, la langue est une grammaire qui enseigne à utiliser le langage, la parole. Le sujet parlant produit la parole, guidé par les prescriptions de la grammaire écrite et formelle, ou par le code inscrit dans son subconscient par la tradition orale de sa communauté linguistique. En fait, la parole (que les anglophones appellent parfois *language in action*) déborde la grammaire et ne cesse d'en modifier les cadres.

¹ A nouveau, nous remercions la Société Radio-Canada de nous permettre de présenter ce texte au lecteur.

² Dans *Assurances* de janvier 1975. Pages 290 et suivantes.

Or, dans l'exercice de la parole, le sujet parlant est conditionné par son milieu, sa culture, la situation du moment, par sa nature, son tempérament, son état d'âme. Il recrée en quelque sorte le langage, sous la direction et parfois l'inspiration de la langue (ou de la grammaire). Delacroix a émis cette admirable formule: « La pensée fait le langage en se faisant par le langage ». Sans doute pourrait-on dire aussi: « La parole fait la langue en se faisant par la langue ». Ou encore:

12 « L'usage fait la grammaire en se faisant par la grammaire ».

Le développement de la grammaire générative, par exemple, révèle aux linguistes une foule de faits de syntaxe possibles, qui remettent très souvent en question certains décrets de la norme établie. La connaissance de ces possibilités élargit nos vues sur la langue et entraînera sans doute, grâce à la collaboration des linguistes et des enseignants, l'acceptation de nombreux faits de langage de création spontanée et l'élimination d'une foule de chinoïseries qui encombrant les grammaires scolaires, entravant l'apprentissage et le fonctionnement de la langue. (Ce travail est actuellement amorcé en France.) Ainsi peut-on prévoir un émondage des règles fantaisistes et sans portée linguistique sur la préposition (*se souvenir de qqch.*, *se rappeler qqch.*; *pallier* et *pallier à*; *par acquit de conscience* et *pour acquit de conscience*; *hors pair* et *hors de pair*), les traquenards et les inconséquences du mécanisme de la conjugaison (*Je bouillirai*, au lieu de *Je bouillerais*, *j'assaillerai*, etc., qui seraient si naturels; les accents circonflexes qui n'ont plus de valeur phonétique); — la syntaxe du verbe (*arrêter* ou *s'arrêter de parler*), etc. Notons que cet émondage n'est pas encore fait.

Critères

Il suffit de s'interroger sur les critères qui régissent la formation et l'application de la norme pour constater qu'il n'est

plus possible de s'en remettre exclusivement à la logique, à l'histoire, à l'autorité des grands écrivains (choisis assez arbitrairement), au langage « de la cour et de la ville », bref, à toutes ces sources de la grammaire du XVII^e au XX^e siècle, y compris la lexicologie.



Cette grammaire, issue en grande partie de la langue écrite, a plus ou moins varié selon les grandes écoles littéraires qui se sont succédé au XIX^e siècle. C'est ainsi que le romantisme et le naturalisme ont contribué à rapprocher quelque peu la langue écrite de la langue parlée, sans guère toucher la syntaxe.

13

Il faut quand même reconnaître que l'époque de discipline un peu austère des XVII^e et XVIII^e siècles, après l'ère d'« autorégulation » du Moyen Âge, a donné à la langue un équilibre et une qualité remarquables.

Mais voilà qu'à notre époque « le monde s'ouvre », comme dirait Claudel, voilà que la linguistique subit une révolution copernicienne.

En annexant à l'étude de la langue celle de la parole, comme nous l'avons indiqué plus haut, en étendant ses observations au sujet parlant et à son milieu, la linguistique doit recourir à la psychologie, à la sociologie et à l'ethnologie, elle devient peu à peu le carrefour des sciences humaines.

Cette mutation de la linguistique modifie nécessairement son attitude envers la norme et ses applications. La logique et le fétichisme de l'histoire perdant de leur empire, l'analyse du langage s'approfondit et s'élargit. Pour ne citer qu'un exemple, on ne songe plus à proscrire sans examen, en lexicologie, la formation des mots hybrides, quand ils s'imposent pour répondre aux besoins de la terminologie. (Un *hybride*

est un mot formé de constituants empruntés à des langues différentes; ex.: *automobile* du grec *autos* « de soi-même » et du latin *mobilis* « qui peut se mouvoir ».)

Technologie

14 La technologie, reine de notre monde, engendre une néologie (création de mots nouveaux) envahissante comme un raz de marée, qui exerce sur la langue une influence profonde. La terminologie (ensemble des termes particuliers à des disciplines scientifiques, voire artistiques) devient une branche importante de la linguistique, tant il est vrai que la langue est l'image du monde. Sous la poussée de l'urgence, les terminologues épuisent les ressources de la lexicologie et ajoutent de nouveaux rouages au système lexical. Ils doivent faire flèche de tout bois: coordination et subordination à triple terme, détermination à double terme, « mots-valises », syntagmes elliptiques, etc. Ainsi la norme s'élargit et s'enrichit d'éléments qui ne sont pas toujours acceptables et qu'il convient de soumettre à une critique éclairée. Il suffit de lire *La néologie française aujourd'hui*, l'excellent petit livre de notre collègue André Goosse publié sous les auspices du Conseil international de la langue française, pour constater que la lexicologie (étude scientifique du vocabulaire) constitue en somme une grammaire dans la grammaire. En lexicologie comme en grammaire, « l'usage fait la norme en se faisant par la norme ».

Les profanes et les amateurs rêvent toujours d'une norme immuable. C'est une utopie ou, comme dirait l'autre, la jument de Roland. L'immutabilité, en linguistique comme en biologie, c'est la mort.

Le prestige de la terminologie exerce une influence considérable sur la langue courante. La publicité (autre reine de

notre monde) ne se prive pas d'exploiter ce prestige pour épater le bourgeois . . . ou le prolétaire en mal d'accession à la bourgeoisie. C'est ainsi que certains coiffeurs deviennent des *capiliculteurs*, que des embaumeurs se déguisent en redoutables *thanatologues* et que des diplômés en grammaire enfantine se proclament linguistes. On voit comment la linguistique tient à la psychologie et à la sociologie, voire (ô horreur !) à la politique.

Niveaux de langue

Ceci nous amène à la question des niveaux de langue, le plus grand problème peut-être dans l'application de la norme. D'après le *Dictionnaire linguistique Larousse*, « La notion de *niveaux de langue* est liée à la différenciation sociale en classes ou en groupes de divers types ».

Notons tout de suite qu'on peut considérer la langue scientifique comme un niveau, du moins en ce qui touche le vocabulaire, puisque nous venons de montrer l'incidence sociologique d'un certain emploi du vocabulaire technique.

Mais d'une façon générale, la première difficulté consiste à distinguer nettement les niveaux. À preuve, la diversité des classifications. Il nous faudrait au moins un article pour exposer clairement cette diversité. Pour simplifier, nous nous permettons d'indiquer, à titre d'échantillon, la classification que nous avons établie dans notre *Grammaire française* (p. XXII), sans prétendre, bien entendu, que ce soit la meilleure :

« La langue parlée comprend plusieurs registres : langue *châtiée* ou *littéraire* (discours, conférences, etc.), langue *courante* ou *normale*, langue *familière*, langue *vulgaire*.

« La langue écrite comprend aussi plusieurs claviers : langue *d'art* (des œuvres poétiques en vers ou en prose), langue

simplement *littéraire*, langue *familière* (lettres intimes, dialogue dans certains romans ou certaines pièces de théâtre). »

Pour sa part, le Comité de linguistique de Radio-Canada répartit ainsi les niveaux :

- 16
- I — Langue vulgaire: 1° argot; 2° langue populaire.
 - II — Langue usuelle ou commune: 1° langue familière; 2° langue soignée; 3° langue écrite (administration, règlements, textes de lois, etc.).
 - III — Langue artistique: 1° langue littéraire; 2° langue poétique.

Il existe d'autres classifications encore. On notera d'ailleurs que les dictionnaires ne sont pas toujours d'accord sur l'application des niveaux. Les deux niveaux familier et courant (ou normal) étant voisins, il arrive souvent que tel auteur classe un mot donné comme familier et tel autre auteur comme courant ou normal.

On voit tout de suite la difficulté sinon l'impossibilité d'appliquer à ces différents niveaux une norme étroite et absolue.

D'autant que plusieurs facteurs extra-linguistiques particulièrement actifs à notre époque viennent compliquer la situation, notamment: la multiplication et la rapidité des moyens de communication, les migrations massives de la population, les changements d'allégeance ou de nationalité qui favorisent la confusion des langues. Joignons à cela le métissage des classes qui s'accompagne nécessairement de l'interférence des niveaux.

L'action des médias entrave davantage peut-être l'application de la norme. Nous connaissons depuis longtemps l'influence linguistique du journal, à laquelle s'est ajoutée la suggestion beaucoup plus puissante et plus constante de la radio

et du cinéma, que la télévision est venue décupler par sa reproduction plus intégrale encore du langage en situation. En sorte que la suprématie de la langue orale semble nettement établie.

En diffusant des émissions d'une extrême variété où l'on peut entendre chaque jour des locuteurs de toutes les régions, de toutes les professions, de tous les milieux sociaux, de tous les accents, la radio et la télévision acheminent insensiblement la langue vers la convergence ou la combinaison des niveaux et partant vers une norme plus souple, fondée sur une connaissance plus profonde et plus étendue de la nature et de la vie du langage.

17

L'application de la norme présente des difficultés singulières dans un « empire » linguistique comme la francophonie. Il faut lire *La francophonie* d'Auguste Viatte pour se faire une idée de la mosaïque que forment les quelque trente pays de cet ensemble.

Contentons-nous de signaler les principaux problèmes que pose chez nous notre appartenance à la francophonie.

L'existence même de la francophonie postule une langue commune. L'histoire répond que c'est le français officiel, normal, universel, international. Ne chicanons pas sur les mots puisque nous connaissons la chose.

Mais comme, en France même, il existe plusieurs variétés de français, à plus forte raison doit-on s'attendre à trouver dans la francophonie une grande diversité.

En quoi consiste cette diversité ? Quels sont les organismes de décision qui régissent la norme du français universel et quelle doit être la composition de ces organismes ? Comment ce français universel peut-il s'enrichir des apports régionaux de la francophonie, comme le français officiel de la

France a emprunté et emprunte encore au parler des provinces ? Au Canada, quelle attitude faut-il adopter à l'égard de l'anglicisme et de l'anglomanie française ? Et quoi encore ? — Il nous faudrait un volume pour répondre à ces questions qui n'épuisent pas le sujet. Ce volume, nous l'écrivons peut-être.¹

18 Résultats techniques. Résultats réels.

Pour faire valoir les résultats d'un exercice, l'assureur mentionne généralement le déficit ou le bénéfice technique, c'est-à-dire celui que donnent les opérations d'assurance. Quand on regarde les chiffres d'un peu près, on se rend compte que l'année se traduit soit par un bénéfice substantiel après avoir compris le rendement du portefeuille ou bénéfice financier — ce qui est sain — soit par une perte nette, plus ou moins réduite par rapport à l'exercice précédent, selon l'importance et la qualité des placements. Ce n'est donc pas exact d'affirmer que les assureurs ont perdu telle somme, durant une année particulière, si l'on ne comprend pas le revenu financier dans le total. Un puissant assureur annonçait récemment que son déficit technique était de \$11,000,000 cette année, ce qui ne voulait pas dire qu'il perdait vraiment cette somme, puisque, au total, son bénéfice réel s'élevait à \$7,000,000 alors que l'année dernière il n'était que de \$1,600,000.

Par ailleurs, il faut reconnaître que, si les résultats des opérations techniques sont mauvais de façon continue, le tarif doit être élevé, sans quoi les conséquences peuvent être graves dans un avenir plus ou moins rapproché, aussi bien pour les grandes entreprises que pour les petites et les moyennes. En particulier, faut-il le dire, pour ces dernières. Et surtout en période d'inflation.

Aux Etats-Unis, dans certains états, on affirme que les résultats techniques devraient tenir compte des opérations techniques et financières, avant que le tarif puisse être augmenté; ce qui change l'aspect des choses. Avant d'en venir là, au Canada, aussi bien que chez nos voisins, il faudrait être très prudent, car si l'on ne permet plus à l'assureur d'accumuler des fonds propres, prenant l'aspect du surplus en pays anglophones, on crée une situation qui peut rapidement devenir catastrophique. A notre avis, cependant, il ne faudrait pas, encore une fois, que seuls les résultats techniques soient pris en considération au moment de juger la situation dans le domaine extrêmement instable que sont les assurances, en un ou plusieurs exercices particuliers.

¹ Nous le souhaitons. A.

The Stability Clause in Excess of Loss Automobile and Liability Reinsurance

by

CHRISTOPHER J. ROBEY

The Reason Why

Of the various factors which go into establishing a rate for excess of loss reinsurance, the most important involve areas where the reinsurer must endeavour to foresee the future. Given the experience of prior years, the reinsurer must try to predict the experience of the coming year and, if he wishes to give continuity, at least two additional years. All but one of these unknown factors are directly related to his profession as reinsurer — evaluation of the cedant's loss reserving policy, applying a rate of claim inflation to bring the claims of prior years up to present-day values, the impact of changes in the cedant's policy limit distribution etc. One unknown area, however, is in the domain of the economist and not of the reinsurer and is one on which economists themselves do not agree — the rate of claim inflation to be anticipated until all claims under the contract have been settled.

19

Claim inflation

It is best to state at the outset what we mean by claim inflation. We normally consider inflation to be the increase in the consumer price index and factors which go into this index do indeed affect the cost of claims. However, a more important factor, particularly in those claims which reach the excess level, is the increase in earnings, which tend to rise more rapidly than consumer prices. Superimposed on this is a "social" inflation, which causes the cost of claims to rise more rapidly than either the earnings index or the consumer price index.

A S S U R A N C E S

The following table was published in the Spring 1973 issue of "Contact", the house magazine of the Mercantile and General of Canada. The claim index is based on awards for the death of a husband in a car accident and, while not as accurate as the two indices with which it is compared, does illustrate the effect of this "social" inflation.

20	3 Year Average Award per Widow	% Index (1964 = 100)	Consumer Price Index (1964 = 100)	Avg. Hourly Earnings Index (1964 = 100)
	1964	\$20,193	100	100
	1965	21,192	104.95	102.5
	1966	24,547	121.56	106.3
	1967	26,525	131.36	110.1
	1968	28,528	141.28	114.6
	1969	29,219	144.70	119.8
	1970	32,736	162.12	123.8
	1971	34,734	172.01	127.3
	1972	40,906	202.58	132.8 (Est) 174.5

Effect of claim inflation

Of course, the reinsurer is not alone with this problem, since the cedant must itself live with the effects of inflation on losses within its retention, representing a far larger total number of dollars. However, as the following example illustrates, the two parties do not suffer from inflation in the same proportion:

- Suppose a treaty with a deductible of \$50,000 and a claim of \$60,000. If inflation of 10% causes this claim to increase in value to \$66,000, the cost to the cedant remains \$50,000 and the cost to the reinsurer increases from \$10,000 to \$16,000.

A S S U R A N C E S

The respective rates of inflation are therefore the following:

- Total claim: 10%
- Cedant: 0%
- Reinsurer: 60%

It is true that the cedant bears the full impact of inflation on losses within its retention, however in no circumstances can the rate of inflation the cedant must suffer exceed the rate of total claim inflation and, so long as there is a loss which exceeds the deductible, in no circumstances can the rate of inflation which the reinsurer suffers be less than the rate of total claim inflation.

21

The reinsurer also suffers from a second effect of claim inflation, as the following example indicates.

- Supposing a retention of \$50,000 and a claim of \$45,000. With gross inflation at 20%, the claim will become \$54,000, the cedant's share increasing from \$45,000 to \$50,000 and the reinsurer's share increasing from 0 to \$4,000. The relative rates of inflation are as follows:

- Total claim: 20%
- Cedant: 11.11%
- Reinsurer: unlimited.

The Stability Clause

In an effort to produce a more scientifically accurate rate by limiting the effects of inflation on the reinsurer's share of losses, the reinsurance market has developed the stability or index clause. This clause is in common use in Western Europe and in increasing use in North America, to the point that in their report on "Excess of Loss Methods of Reinsurance", the advance study group number 201 of the Insurance Institute

A S S U R A N C E S

of London states that "It is standard practice to include the clause as part of the treaty terms". The stability clause does not remove the burden of inflation from the reinsurer, but rather is designed to share the effects of inflation between the cedant and the reinsurer in the same proportion as the claim would have been shared if there had been no inflation. An example of a stability clause follows this article.

22

If the clause were applied to the first example above, a 10% inflation rate would increase the deductible from \$50,000 to \$55,000, while the reinsurer's loss would increase from \$10,000 to \$11,000. The relevant rates of inflation would therefore be as follows:

- Total claim: 10%
- Cedant: 10%
- Reinsurer: 10%

In the second example, the retention would increase by 20%, to \$60,000, the cedant therefore paying the full claim of \$54,000. The relevant rates of inflation are therefore as follows:

- Total claim: 20%
- Cedant: 20%
- Reinsurer: —

Operation of the clause

Once understood, the calculation for indexing the deductible is simple. If the claim is settled in a single payment, the difference between the index at inception and the index at the time of paying the claim is expressed as a percentage

A S S U R A N C E S

and the deductible is then increased by this percentage and deducted from the total claim to arrive at the recovery from the reinsurer. For example:

— Index at inception:	100
— Deductible:	\$50,000
— Gross loss:	\$75,000
— Index at settlement of loss:	120

23

Increase in index: 20 over 100, or 20%.

Deductible therefore increases by 20%.

20% of \$50,000 equals \$10,000.

Indexed deductible is \$50,000 plus \$10,000 equals \$60,000.

Recovery from the reinsurer: \$75,000 minus \$60,000 equals \$15,000.

Where a claim is settled in several payments at different times, the average increase in the index must be calculated and applied to the retention, the recovery from the reinsurer being the difference between the gross loss and the adjusted retention. For example:

— Index at inception:	100
— Deductible:	\$50,000
— Gross loss:	\$75,000, paid as follows:

Amount of payment	Index at time of payment
A. \$ 5,000	105
B. \$ 8,000	115
C. \$62,000	125

A S S U R A N C E S

1. Claims are indexed to find average index at settlement.

$$\text{A. } \frac{100}{105} \times 5,000 = 4,762$$

$$\text{B. } \frac{100}{115} \times 8,000 = 6,957$$

$$\text{C. } \frac{100}{125} \times 62,000 = 49,600$$

24

$$\text{Adjusted claim} = \$4,762 + \$6,957 + \$49,600 = \$61,319.$$

$$\text{Average index at settlement} = \frac{75,000}{61,319} \times 100 = 122$$

2. The deductible is indexed.

$$\frac{100}{122} \times \$50,000 = \$40,984$$

3. The recovery from reinsurers is calculated.

$$\$75,000 - \$40,984 = \$34,016.$$

Layering of excess of loss treaties complicates the application of the stability clause to a program, because of the necessity for all layers to lock in together. The following possibilities exist — as undoubtedly do others. In each case, reference is made only to the bottom layer, the next layer being left unindexed, or indexed in accordance with any of the possibilities, to follow the underlying layer.

1. The limit and deductible are indexed in the same proportion.

For example:

- Layer: \$60,000 excess of \$40,000
- Index at inception: 100
- Index at settlement: 120
- Layer becomes: \$72,000 excess of \$48,000

A S S U R A N C E S

2. The deductible is indexed and the limit remains constant.

For example:

- Layer: \$60,000 excess of \$40,000
- Index at inception: 100
- Index at settlement: 120
- Layer becomes: \$60,000 excess of \$48,000

3. The deductible is indexed, but the deductible of the overlying layer remains constant.

25

For example:

- Layer: \$60,000 excess of \$40,000
- Index at inception: 100
- Index at settlement: 120
- Layer becomes: \$52,000 excess of \$48,000

Choice of index

The choice of index to be used is important; any index which relates reasonably closely to the factors involved in liability claims can be used, the most common being one based on earnings in the manufacturing industries. The hourly index rises more rapidly than the weekly index, because of a tendency for the number of hours worked per week to reduce, however the weekly index is a more accurate measure of the actual rise in earnings. It must be remembered, however, that neither hourly nor weekly earnings rise as sharply as the cost of claims.

Practical considerations

Theoretically, by reducing the impact of an unknown factor in the calculation of the reinsurance rate, the total cost to the cedant (retained claims plus reinsurance premium) should be less with a stability clause than without, since the

reduction of the unknown factor should cause the reinsurer to reduce its safety margin. However, the evaluation of treaties varies so much from one reinsurer to another, whether or not the stability clause is applied, that it is only in obtaining a choice of quotations that a cedant can judge if it is advantageous to include the clause or not.

26 Nonetheless, at equivalent rate, there are some advantages and disadvantages inherent in the clause.

Advantages

1. The reduction in the reinsurance premium paid leaves the cedant with additional funds to invest until claims are paid — at the excess of loss level in Canada, probably an average of three years.
2. If the treaty is subject to an adjustable rate, the loading factor is applied to a lower cost to the layer.
3. The cedant will tend to have a retention more relevant to its premium income in the year of settlement of the loss rather than in the year of its occurrence.
4. The reinsurer should be able to provide greater continuity.

Disadvantages

1. There is a considerable amount of extra clerical work involved in the application of the clause.
2. The increased retention may reduce the amount of reinsurance at a greater rate than is advisable for maintaining the cedant's financial strength, particularly in periods of high inflation. However, the same inflation should increase the cedant's premium base, so that this should not cause a problem for most cedants.
3. The least tangible, but perhaps most important, disadvantage is the acceptance of an additional unknown factor by the cedant, in the form of an increasing deductible. For analysis purposes, this unknown factor can be quantified, using market

averages for claims and estimated rates for inflation, however if such quantification were reliable, reinsurers would use it with confidence in establishing the rate and there would be no need for a stability clause. It should be noted however that the effects of an error in this quantification would fall more severely on the reinsurer if there were no stability clause than on the cedant if there were one.

Conclusion

In summary, for the cedant, the introduction of the stability clause represents an additional factor to be weighed in the balance when choosing between various quotations for its excess of loss program. The use of the stability clause should enable a reinsurer to quote a rate closer to the true rate for the cover under consideration, however it does not eliminate the difference in evaluation of the cover from one reinsurer to another, even amongst reinsurers quoting with a stability clause and particularly amongst those quoting with such a clause and those quoting without, and it is this difference in evaluation which provides the competition in the reinsurance market.

27

Example of a Stability Clause

1. It is the intention of this Agreement that the deductible as set out herein shall retain its relative value existing at the inception of this Agreement.
- 2.(a) The deductible set at inception shall be deemed to correspond to a level of 100, based on the index of (identify index used) published by (insert identity of publisher) for the month ending immediately before the inception of this Agreement.
 - (b) If the base of the index specified in paragraph (a) above shall be so changed that its application distorts the in-

A S S U R A N C E S

tention expressed in paragraph 1 above, the necessary adjustments shall be made to re-establish the index to its base before such change. If such adjustments are not possible, the parties shall use such other index as they may mutually agree upon.

3. Whenever the Reinsurer is called upon to reimburse the Cedant in respect of a claim, either by reason of final settlement or partial payment, the deductible shall be adjusted according to the following formula:

28

$$\frac{TP}{P} \times D = \text{adjusted deductible}$$

where:

TP is the total amount of actual payments for the claim.

P is the total of all payments for the claim where each payment is expressed as the product of the actual payment multiplied by the ratio of:

100

value of index at the time payment is made

D is the deductible.

4. The Reinsurer's share of the payments made by the Cedant shall be equal to the payments made by the Cedant less the adjusted deductible provided always that the Reinsurer's share shall in no event exceed the limit of liability specified herein.

L'organisation du G.T.A. et ses relations avec les agents et courtiers.

par

GEORGES FOY

directeur du G.T.A. pour la région de Québec

Il y a plusieurs années, notre revue faisait paraître une étude de la Canadian Underwriters' Association, afin d'en montrer l'esprit et le fonctionnement. En 1974, l'organisme est devenu le Groupement Technique des Assureurs, avec à peu près les mêmes services, mais travaillant dans un tout autre esprit. Son directeur, pour la région du Québec, a bien voulu se charger d'éclairer notre lanterne. Nous l'en remercions, tout en notant que l'article paraîtra simultanément dans notre revue et dans celle de l'Association des Courtiers d'Assurance de la province de Québec, à qui nous sommes redevables du texte. A

29



Le Groupement Technique des Assureurs a été créé en juillet 1974 par quarante-six assureurs de premier plan, qui sentaient la nécessité de remplacer la traditionnelle « association de tarification » par un organisme apte à fournir les services indispensables au maintien de la stabilité du marché, sans pour autant imposer à ses membres la stricte observation de règlements ou de tarifs. Ils estimèrent qu'un tel organisme recevant l'appui financier d'un grand nombre d'assureurs était à même de fournir ces services avec compétence, efficacité et rentabilité, et au mieux des intérêts des assurés.

Répartition des fonctions

La structure du G.T.A. et ses principales règles opératoires ont été établies après une analyse approfondie des exi-

gences fonctionnelles que comporte tout organisme professionnel d'inspection et de tarification.

Quatre fonctions principales incombent au siège social:

- 30
1. Fonction actuarielle. Elle consiste à élaborer des méthodes d'analyse statistique et de tarification. Le G.T.A. a tenu à s'attacher les services d'un actuaire à plein temps de façon à pouvoir mettre au point une méthodologie de tarification hautement professionnelle et perfectionnée. Il s'avère, à l'examen de ce problème, possible d'améliorer les méthodes actuelles de tarification et très souhaitable de les vérifier constamment et d'en opérer l'affinement.
 2. Gestion de branche. Elle consiste à élaborer des tarifs et des dispositions à caractère indicatif dans chacune des branches suivantes:
 - i) Branche Biens (Entreprises et Particuliers)
 - ii) Branche Automobile/Accidents

Afin d'atteindre un niveau professionnel de crédibilité dans la détermination du prix conseillé de l'assurance, le Groupement confie aux directeurs de branche l'entière responsabilité de l'élaboration et de la publication des taux. Quant aux comités de représentants des membres, chargés d'assister les directeurs de branche, leur rôle demeure consultatif afin d'atténuer les effets des politiques particulières des compagnies d'une part et ceux des impératifs de la mise en marché d'autre part.
 3. Prévention des sinistres et ingénierie. Cette fonction consiste à superviser les services techniques de protection contre l'incendie et d'inspection, le classement et l'inspection des secours publics contre l'incendie ainsi que les recherches sur les dangers que présentent les bâtiments,

procédés de traitement, produits fabriqués et substances chimiques.

4. Fonction administrative. Elle comprend la gestion du personnel, les finances, la comptabilité, l'impression, et la gestion des services généraux.

Services offerts par le G.T.A.

31

A. Divisions

La prestation des services s'effectue dans le cadre de deux divisions:

1. Division des entreprises — Biens, véhicules utilitaires et accidents
2. Division des particuliers — Habitations et voitures de tourisme

B. Nature des services

Les différents services peuvent se résumer ainsi:

1. Service de prévention des sinistres et de protection. Ce service comprend toutes les activités se rattachant à la prévention ou à la limitation des sinistres, notamment la protection contre l'incendie, les mesures de sécurité et les moyens d'extinction, la visite d'établissements et l'inspection des municipalités.
2. Service d'évaluation des risques. Celui-ci englobe toutes les activités reliées à l'obtention de renseignements en vue de déterminer le degré de risque et les niveaux de prime correspondants, soit l'inspection des risques, l'analyse de la statistique et la tarification proprement dite.

3. Services divers. Dans ceux-ci entrent des services tels que l'impression des formulaires standard, des tarifs et tableaux de tarification indicatifs, la traduction en français et les cours ou séminaires de formation.

Relations avec les agents — tarification des risques commerciaux et recommandations après inspection

32 La nouvelle politique du G.T.A. consistant à dispenser les membres de la stricte observance des règlements et des tarifs l'a amené à modifier la méthode suivie jusqu'ici par les agents et courtiers pour obtenir les taux des risques commerciaux ainsi que les recommandations.

La ligne de conduite du Groupement se fonde sur les motifs suivants:

- il doit avant tout répondre aux besoins de ses Membres;
- étant un organisme consultatif, il ne peut prendre au nom de ses Membres des décisions concernant les taux;
- il doit garantir la rectitude des méthodes de tarification;
- seules les compagnies ont la faculté de décider si elles dérogeront ou non aux taux publiés à titre indicatif par le Groupement.

En conséquence, les agents et courtiers bénéficiant d'une procuration de leur client peuvent demander au Groupement les taux ou rabais applicables, renseignements que le Groupement leur communiquera par l'intermédiaire des compagnies qui assurent ou se proposent d'assurer le risque en cause.

Cette méthode permet aux agents et courtiers d'obtenir assez¹ rapidement les taux et recommandations, sans porter atteinte au rôle que doit jouer le Groupement.

¹ *Assez* est un euphémisme valable dans le cas présent, croyons-nous. A.

La terminologie des assurances

par

LOUIS-PAUL BÉGUIN
de la Régie de la langue française

M. Louis-Paul Béguin explique ici la méthode que l'on a suivie à la Régie de la Langue française pour l'établissement de termes normalisés. Dans un autre article, il nous communiquera ceux qui ont été reconnus pour les rentes viagères. Nous tenons à remercier M. Béguin et la Régie de leur collaboration à l'œuvre de la terminologie dans notre province. Déjà, nous avons fait paraître des travaux sur le même sujet, mais, en donnant un caractère quasi officiel au vocabulaire technique employé dans divers domaines, la Régie rend un service dont nous reconnaissons l'utilité avec plaisir. A

33



La structure de normalisation

Depuis bientôt trois ans, la Régie de la langue française (qui s'appelait alors l'Office de la langue française) a entrepris une vaste opération de normalisation des termes d'assurance sur la vie. Il s'agissait surtout de procéder à la normalisation des termes employés en français et d'en profiter pour redonner aux mots leur sens authentique dans un domaine qui a trop souvent souffert de l'influence de la langue anglaise. Il ne sert à rien de blâmer qui que ce soit: les traducteurs n'avaient jadis que peu de documentation et leur formation était souvent superficielle. Il fallait « reprendre à zéro » l'étude des termes techniques à partir de l'anglais et leur trouver des équivalents français dont on pouvait être certain. Cela se concrétisa lors de la mise en place par la Régie d'un système dynamique permettant aux techniciens d'étudier des termes

Vie, rédigés sur fiches et accompagnés des équivalents anglais, de justifications et des sources dans les deux langues. Le Comité mixte, issu de ce système, se réunit depuis 1972. Il adopte, après discussion, les expressions techniques qu'on lui propose. Ensuite, la diffusion des fiches terminologiques, établies à partir de ces termes, a lieu, notamment par les soins de l'Association des compagnies canadiennes d'assurance Vie, dans tout le Canada. La Régie de son côté a établi un réseau de diffusion, pour l'envoi, au fur et à mesure de leur normalisation, de toutes les fiches visées.

Ce système dynamique fonctionne très bien. La langue des assurances s'en trouve consolidée, en français, et acquiert ainsi un droit de cité qu'elle ne pouvait pas toujours avoir jusqu'à maintenant.

De quelques termes normalisés

Examinons quelques-uns des termes les plus courants qui ont parfois fait hésiter le traducteur. Le mot *policyholder* est un mot passe-partout. Il a plusieurs acceptions en anglais, qui ne sont pas toutes rendues par le même terme. D'abord, vérifions dans le Levy ¹ la définition anglaise: « *The individual or firm in whose name an insurance policy is written. One who possesses an insurance contract. Usually, but not necessarily, synonymous with Insured* ».

On voit tout de suite qu'il s'agit parfois de l'assuré, mais pas toujours. Assuré et *policyholder* sont des mots un peu équivoques. Car on remarque qu'on peut rendre *policyholder* par le mot *souscripteur*, qui est la personne physique ou morale qui, pour son compte ou celui d'une ou plusieurs personnes, souscrit un contrat d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance. On prendra note, dans cette définition, du verbe *sous-*

¹ Michael H. Levy, *A Handbook of Personal Insurance Terminology* (1968: Farnsworth Publishing Company Ltd.).

crit. Ainsi, dans une police de groupe, le souscripteur est l'employeur. On distingue également le *preneur d'assurance* de l'assuré et, naturellement, du bénéficiaire. Les mots acquièrent une valeur sémantique bien précise quand ils sont insérés dans un contexte. C'est pourquoi il est dangereux de s'en tenir aux définitions des dictionnaires.

Le *contractant* est, bien sûr, celui qui contracte une assurance. Il se confond avec l'assuré quand il contracte sur sa propre tête. Le contractant en général s'oblige à payer les primes. Vu d'un autre angle, le *policyholder* peut être, en français, le *titulaire du contrat*, dans un contexte portant sur les conditions de cession, en garantie d'une dette, par exemple. Le *porteur de la police* peut être celui qui n'a pas souscrit le contrat, mais qui a en main la police, qui, ne l'oublions pas, est le document qui matérialise le contrat. Le contrat est une convention qui définit les obligations de l'assureur et de l'assuré ou du contractant. Un contrat d'assurance est dit synallagmatique, aléatoire et onéreux. Ces trois épithètes signifient qu'il s'agit d'une convention entre deux parties, dépendant de la réalisation d'un risque incertain. L'engagement est double puisque les deux parties s'engagent à fournir une prestation, immédiate ou future, en échange de l'avantage reçu: le paiement des primes pour ce qui concerne le contractant, le règlement d'une somme assurée pour ce qui concerne l'assureur. Dans un contrat Vie, l'aléa est le décès de la personne sur la tête de laquelle l'assurance repose. Bien sûr, dans la Temporaire, puisque le décès doit avoir lieu avant le terme du contrat pour qu'il y ait *ouverture du droit* à la somme promise, le hasard de réalisation du risque est plus grand qu'en Vie entière où, tôt ou tard, le risque se réalisera certainement. Dans une assurance Incendie, la réalisation du risque est incertaine, le contrat est vraiment aléatoire. La définition du *risque*, élément important de l'assurance, précise que c'est un

événement aléatoire dont la réalisation entraîne la mise en jeu des garanties. C'est l'objet de l'assurance.

36 La réalisation du risque s'appelle en français le *sinistre*. Ce terme fait peur à bien des traducteurs, mais commence à s'acclimater au Québec. Le sinistre est également ce qui fait naître, ce qui matérialise, en quelque sorte, l'obligation de payer de l'assureur. Ce sens se précise et s'élargit encore dans l'expression: *règlement de sinistre*. En anglais, le mot *claim* recouvre presque tout ce champ sémantique. Cependant, la nature du mot évoque l'idée de demande, alors que, par *sinistre*, on insiste sur le fait qui donne naissance à cette demande. Quoi qu'il en soit, le *Claim Department* est le *service des sinistres*, ou *service des règlements* (en Vie), auquel l'ayant droit produit une déclaration de sinistre, en cas de réalisation du risque. On reconnaîtra facilement les expressions anglaises correspondantes: *settlement* (règlement); *claimant*, ayant-droit; *proof of claim*, déclaration de sinistre, qui est accompagnée de pièces justificatives: certificat de décès, en cas de sinistre Vie, certificat médical, en cas d'incapacité de travail (ou invalidité) garantie par un contrat.

Il est intéressant de noter ici, également les excellentes chroniques de M. Pierre Beaudry qu'il fait paraître dans l'*Avenant*, le bulletin du B.A.C. Signalons en particulier ses définitions de l'*Umbrella Policy*: assurance complémentaire ou excédentaire. Et que d'autres expressions qui viennent enrichir la terminologie courante, même si elles n'ont pas un caractère officiel ! G.P.

The New International Economic Order

by

ANGUS H. ROSS

Insurance thrives on progress, on continuing socio-economic growth, in stable political climates. But the world is currently going through a crisis period — of inflation, political unrest and, most of all, of a growing clamour from the underdeveloped nations to narrow the gulf between the “haves” and the “have-nots”.

37

It is in this context of a climate beneficial to insurance that I have written this article; to give some background information into the problems of the underdeveloped nations and the remedies which they seek. The phrase “New International Economic Order” is seen in newspapers and periodicals, heard on radio and television with increasing frequency. But what is it? Who thought of it? What is the Canadian response? In the next few pages I will try to answer these questions and to throw some light on a topic which is ignored by many as being of little interest or too complex.

The NIEO has its foundations in history, in the past social and economic structures of the world. From the 10th century onwards, European communities, peoples or countries as they later became, ventured forth across the oceans of the world, seeking the fabled riches of lands across the water. As the centuries passed, they came, saw, colonized and fought each other for the right to maintain sovereignty over the native people.

From these colonies came wealth in the form of goods which through climatic reasons or quirks of geology either could not grow in nor could be found in the colonizing nation.

A S S U R A N C E S

The food crops grown by the indigenous inhabitants were replaced by cash crops and the local people became dependent upon the colonial power for their food and general well-being. The colonies existed really for one sole purpose: the enrichment of the colonizing power.

38 In the 20th century — and especially in the fifth and sixth decades — independence was granted to many colonies, an independence which, however, remained very much a myth for three major reasons:

- a) control of the resources usually remained in the hands of foreigners;
- b) through the prior insistence upon cash crops, the importation of essential food became necessary, unbalancing economies and putting the new nations at the mercy of richer countries;
- c) the creation of tariff barriers or quotas prevented, in a discriminatory fashion, the emergent nations from participating beneficially in world trade through export of their raw materials or manufactures.

The developing nations, increasingly united in the “Group of 77” (though there are now well over 100) believe that the division of nations into rich and poor, with an ever-widening gap, is the result of the existing economic order; that it precipitates a world crisis by failing to meet the needs of two-thirds of the world’s people. The case they presented before the Sixth Special Session of the United Nations General Assembly in April 1974 was for a new order, and on May 1st, 1974, the General Assembly adopted a “Declaration on the Establishment of a New International Economic Order”. There are 20 areas of concern in the Declaration and, for this article I shall group them under five headings rather than deal with each individually.

1. *Self-determination*

The developing countries seek the right to control their own economies, to gain an economic independence. At present over 80% of the developing world's export earnings come from raw materials — whose exploitation of, demand for and pricing of is mainly controlled by developed countries. Result: declining income from raw material exports in relation to the increasing cost of manufactured imports. To change this the NIEO calls for: the indexation of prices received for raw materials and prices paid for manufactured imports; more rapid progress towards commodity agreements to stabilize markets for prices and quantities of raw materials; a restraint on synthetic substitutes research (costing over \$1,000 million a year) which shatters the economies of countries dependent upon exports such as rubber and sisal; and for the "Third World" countries to group in producer associations giving increased bargaining power.

39

2. *Industrial Development*

In addition to improving the raw material export position of the "Third World", the NIEO also calls for increased industrialisation of the developing nations. At present, with over 70% of the world's population, the developing world has only 7% of the global industrial output. The result is continuing dependence on industrialised countries for the manufactured products — tools, fertilizers, transport equipment — so vital for development. The NIEO calls for more financial help, access to developed world markets and relocation of certain industries in the developing countries.

However, the mere increase of manufactures in "Third World" countries would be of little benefit unless they were sellable — the home market is limited by poverty — and with the existing protectionist trade barriers put up by 1st world nations they will remain permanently uncompetitive.

The NIEO sees the dismantling of these barriers as an integral part of the necessary reform.

3. Financial Reform

40 The third grouping of reforms detailed under the NIEO is on the financial problem. During the 1960's the world's Gross International Product increased by about \$1 trillion. 80% of this went to rich nations with per capita annual income exceeding \$1,000 and 6% to "Third World" countries with per capita annual income below \$200. Between 1970-74 \$102 billion of international reserves were created; the developing nations received less than 4%.

The NIEO proposes changes in the system to enable developing nations to participate more fully in the decision making process at the World Bank and the International Monetary Fund to create a system responding more to "Third World" needs. Among the major proposals is that more of the "paper gold" (Special Drawing Rights) be made available to developing countries.

Apart from pure monetary reform, the NIEO also seeks a greater untying of aid; a quantitative improvement in aid and some relief from the overwhelming debt burdens facing the "Third World".

4. Transnational Corporations

The NIEO is also concerned with the growth and power of the multi-nationals who, more and more, are expanding into cheap labor "Third World" countries. Far from bringing benefits to the host nation, the multi-national corporations, through transfer pricing, managerial fees, patent expenses and other means have an estimated \$2 outflow in profits for every \$1 invested. Pope Paul put the problem succinctly — "a bargain struck between unequal partners is not a bargain"

— and the top ten multi-nationals have incomes in excess of the individual Gross National Products of the 80 poorest developing nations. How can an equal bargain be struck? The economic power of the transnational corporations is such that in many instances it is they who control the economies of the Third World nations. The NIEO calls for a curb on the power of these corporations.

5. Cooperation

41

Finally, the NIEO calls for cooperation among nations rich and poor; a sharing of 20th century technology which, today, is used almost solely for the enrichment of the already wealthy countries. There is a need for greater cooperation and trade among the Third World nations themselves, and a greater participation in the shipping and insurance industries on which they so largely depend.



But what has been the Canadian response to this? and the American? The following charts show, in simplified form, the problems, suggested solutions and responses which came from the 7th Special United Nations General Assembly held in September, 1975. It is interesting to note that in the relatively short time between then and the publication of this article, reactions in certain instances have changed considerably — especially where transnational corporations are concerned.

Problem	Third World Suggestion	U.S.A. Response	Canadian Response
1) Low prices for exports of raw materials — High prices for imports	<ul style="list-style-type: none"> a) Indexation of prices b) Commodity agreements c) Integrated commodity approach d) Cut out synthetics research e) Producer associations f) Buffer-stocks 	<ul style="list-style-type: none"> a) Opposed b) Perhaps — in some situations c) Opposed, will look at individual commodities d) — (likely opposed) e) Strongly against f) Control over distribution 	<ul style="list-style-type: none"> a) Willing to consider but not convinced it will work b) Willing to look at c) Willing to look at d) — e) Has refused to enter into any — may look at producer/consumer f) Agreed
2) Lack of industrial output by Third World countries	<ul style="list-style-type: none"> a) Financial help-capital market b) Access to markets in 1st World c) Relocation of certain industries in 3rd World 	<ul style="list-style-type: none"> a) Must be done through loans from World Bank — financed by ALL countries b) Generally against — need to protect home industries c) Transnational Corporations are the best source of industrialisation — especially in resource industries 	<ul style="list-style-type: none"> a) Private sector b) Will go along with — generally vague c) —
3) Control of money is in the hands of the 1st World	A more international structure	Use existing structures — probably opposed	—

Problem	Third World Suggestion	U.S.A. Response	Canadian Response
4) Debts	<ul style="list-style-type: none"> a) Untying of aid b) Remission of debts for some countries c) Increase aid to 0.7% of Gross National Product by 1978 	<ul style="list-style-type: none"> a) As much as possible b) Very hesitant c) No mention 	<ul style="list-style-type: none"> a) Is in process of doing so b) Uncertain c) Agrees — but no date specified
5) Control of resources and technology by trans-nationals	<ul style="list-style-type: none"> a) The right to expropriate according to the law of the land b) Rewrite the patent system which keeps technology in hands of private sector 	<ul style="list-style-type: none"> a) Against control but would accept a code of conduct which not legally binding b) Should be left to private sector Transnational Corporations are equal to countries in their dealings 	<ul style="list-style-type: none"> a) Should be under international law (See note 1) b) Leave to private sector
6) Lack of food and need to improve 3rd World agriculture	<ul style="list-style-type: none"> a) Food banks under international control b) Increased research and aid in field of agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> a) Remain under control of donating countries b) Vaguely agrees but will not announce any American commitment <p>Also greater emphasis on birth control (See note 2)</p>	<ul style="list-style-type: none"> a) International control b) Agrees <p>Also greater aid in terms of food</p>

Note 1 — Canada has affirmed its belief in (and presumed acceptance of) International Law; i.e. the United Nations, International Court of Justice, Falconbridge, a Canadian company, mines in South West Africa (Namibia), and pays taxes to South Africa for doing so. South Africa had its mandate over Namibia withdrawn by the United Nations and has been told that it is in the territory illegally. The taxes paid by Falconbridge and condoned by the Canadian Government as being deductible for Canadian tax purposes are, therefore, illegal payments. Canada believes in International Law!

Note 2 — Surprisingly enough, the best form of population control is affluence, as can be evidenced by the falling birth rate in almost all Western nations, a falling birth rate coinciding with rising standards of living. This is especially true in Quebec. In the Third World countries, with no social assistance schemes, the best insurance for support in old age or infirmity is a large family.

La protection des ordinateurs

par

JACQUES MONARQUE

44

Notre collaborateur traite ici de l'ordinateur et des problèmes d'installation et de protection contre les risques courants. Il attire l'attention sur l'importance de mettre à l'abri ces appareils si précieux et la documentation qu'ils fournissent à l'utilisateur. En effet, il ne suffit pas de les assurer contre les conséquences d'un sinistre; il faut prendre les précautions nécessaires pour éloigner l'éventualité d'un endommagement partiel ou d'une destruction complète. A



Dans le but d'augmenter l'efficacité du rendement, l'entreprise d'aujourd'hui fait appel aux ordinateurs. Par ordinateur, l'on entend cerveau électronique, *computer*, calculateur électronique, ensemble à traiter l'information.

Les opérations extrêmement diversifiées d'une entreprise nécessitent une comptabilité très élaborée et un contrôle constant des inventaires permettant de fournir rapidement toutes les données ordinaires ainsi que les résultats d'exploitation.

L'on peut classer ainsi l'utilisation de ces appareils:

- les opérations normales pour la gestion de l'entreprise, incluant les opérations de comptabilité, comptes payables et comptes recevables, prix de revient, inventaires, ventes, paie, etc.;
- l'usage spécial tel que le contrôle du produit et son acheminement, le mécanisme intégré à la production, etc.

Il ne fait aucun doute que les ordinateurs deviennent l'épine dorsale de l'entreprise et que tout arrêt ou perte de l'appareil entraînent des conséquences graves, sinon irréparables pour la bonne marche des affaires.

Conséquemment, ces appareils doivent être protégés adéquatement contre toutes pertes provenant d'un surchauffement, du feu, de dommages par l'eau, la fumée, etc. Le risque d'incendie dans un ordinateur est faible, surtout pour les circuits fonctionnant à basse tension. Mais les lignes d'alimentation, les ventilateurs de refroidissement, les imprimantes à grande vitesse, alimentés en tension plus élevée, constituent des risques certains. D'autre part, le résultat sera le même que le feu se déclare dans l'ordinateur ou qu'il provienne de l'extérieur. Une des premières règles d'une bonne protection des ordinateurs, c'est donc de prévoir une détection périphérique, c'est-à-dire assurer la protection de la zone d'information et des zones environnantes situées à l'intérieur d'un même bâtiment.

45

Construction

La salle d'informatique devrait être située dans une section à un étage. Le bâtiment devrait être de construction résistant au feu ou tout au moins de construction incombustible. Une salle d'informatique, située dans un bâtiment de plusieurs étages, est susceptible d'être endommagée par des éléments provenant des étages supérieurs ou inférieurs; conséquemment, il est primordial que le bâtiment soit de construction résistant au feu. Tout bâtiment considéré combustible, partiellement ou entièrement, doit être protégé à l'aide d'extincteurs automatiques. L'on doit éliminer autant que possible les affectations dangereuses au-dessus, en-dessous ou près de la salle d'informatique.

La salle d'informatique et tout l'appareillage qui s'y rattache doivent être isolés pour une durée de résistance au feu d'au moins une heure, avec des ouvertures protégées par des portes coupe-feu. La finition intérieure du local doit être de matériaux incombustibles ayant une propagation de la chaleur inférieure à 25 d'après les tests du tunnel du laboratoire des Assureurs.¹

46 Installation des câbles électriques

Les fils électriques sont généralement enrobés de matière plastique combustible, dégageant chaleur et fumée capables d'endommager les ordinateurs. Le risque, le plus susceptible de créer un surchauffement, provient des fils électriques à haute tension partant du sous-plancher et se terminant à l'appareil. À l'intérieur du sous-plancher, il est recommandé de séparer les fils d'alimentation des autres fils électriques. Dans le but de couper le courant rapidement en cas d'urgence, l'interrupteur principal devrait être situé près de l'entrée de la salle d'informatique.

Air climatisé

Les appareils dégageant une certaine quantité de chaleur, il est prouvé, hors de tout doute, qu'une température prolongée de 60°C peut interrompre le fonctionnement de l'ordinateur et affecter les rubans magnétiques; une température de 148°C entraînerait des dommages appréciables à l'appareil. Le système d'air climatisé sert à maintenir une température fraîche d'environ 21°C dans la pièce et le sous-plancher, tout en refroidissant l'ordinateur. Le système d'air climatisé ne doit desservir que la salle d'informatique, dans le but d'éviter la propagation de la fumée d'une pièce à l'autre.

¹ Les tentures et accessoires, etc. doivent également être en matériaux incombustibles. Le plancher au-dessus de l'informatique sera étanche à l'eau. Lorsqu'il est nécessaire d'avoir un plancher surélevé pour l'installation de fils électriques et d'air climatisé, celui-ci doit être de construction incombustible.

Information

Généralement l'information est enregistrée sur les cartes perforées, sur disques ainsi que sur rubans magnétiques, le tout entreposé dans une voûte de construction résistant au feu avec un double de l'information entreposé à l'extérieur des lieux.

Employés

47

À cause des valeurs des appareils et de l'impact opérationnel en cas de perte, l'opérateur devrait être vigilant et apte à agir par l'élaboration de procédures en cas d'urgence et être familier avec l'utilisation d'extincteurs portatifs.

Protection

Dans un bâtiment déjà protégé par extincteurs automatiques, la meilleure solution reconnue par les Groupements F.M., N.F.P.A. et F.I.A. demeure les extincteurs automatiques. J'entends déjà des protestations de la part d'ingénieurs-conseils, de compagnies d'ordinateurs, etc. Appliquer de l'eau sur le matériel électronique, n'est-ce pas en assurer la perte immédiate; l'eau n'étant pas la bienvenue sur ces appareils? Mais ne vaut-il pas mieux éviter de perdre un de ces appareils en en mouillant une partie, laquelle séchera en peu de temps, que d'avoir à remplacer l'équipement détruit par l'incendie? Dans le cas de protection par extincteurs automatiques, le système dit de « pré-action » sera tout désigné, s'il est accompagné de détecteurs situés au niveau du plafond, du faux-plafond et sous le plancher surélevé.

Dans les bâtiments non-protégés par extincteurs automatiques on recommande les systèmes au halon ou au bioxide de carbone équipés de détecteurs.

Conclusion

48 L'appareillage électronique et, en particulier, les ordinateurs sont très vulnérables et doivent être bien protégés. Ces appareils coûtent des sommes élevées, et la moindre perte peut être grave, sinon catastrophique pour l'entreprise. Une attention particulière doit donc être apportée dans le but d'établir l'optimum de protection contre toutes pertes. Les assureurs se sont penchés sur ce problème et ils appliquent des normes rigides.

Les retombées économiques des Jeux Olympiques

Il ne nous appartient pas de critiquer ou de louer ici ceux qui ont conçu ou qui réalisent actuellement les Jeux Olympiques. Nous voulons simplement mentionner la conclusion de M. Maurice Chartrand dans le numéro annuel de la revue *Commerce*. En se préoccupant des retombées économiques, M. Chartrand conclut: « Tout compte fait, cependant, malgré ces difficultés, le projet olympique ne doit pas être évalué par ce qu'on appelle son déficit, mais par ses retombées sur toute la vie économique de Montréal, du Québec et du Canada et encore plus comme un événement sportif et culturel qui est œuvre de paix dans le monde. » Il a raison. Rien n'est plus déplaisant que la campagne de dénigrement actuelle. Tout en déplorant certaines erreurs graves, même spectaculaires, ne doit-on pas cesser de critiquer et s'en tenir aux effets positifs du projet en voie de réalisation ?

Faits d'actualité

par

J. D.

I — Inflation et comptabilité

Par son influence sur le pouvoir d'achat, l'inflation a des conséquences très graves sur la valeur réelle des entreprises. En France, on a imaginé dans le passé d'établir une comptabilité en francs-or pour ne pas perdre de vue les fluctuations et dépréciations de la monnaie. Récemment, *Canadian Tax Journal*¹ consacrait un article sur le sujet sous le titre de *Inflation Accounting in the United Kingdom* sous la signature de A.R. Ilersic. Nous le signalons à nos lecteurs, tout en citant l'extrait suivant qui montre la réaction des milieux professionnels à l'idée: « *While it is not suggested that the Inflation Accounting Committee (as the Royal Commission is termed) has answered all the problems, its report has received general approval from the accounting profession through the Accounting Standards Steering Committee (ASSC). That body has earlier put forward proposals for converting the accounts figures into figures of current purchasing power (CPP) by use of a price index. The Inflation Accounting Committee (IAC) did not consider that this particular proposal remedied the deficiencies of historic cost accounting, although the IAC recognized that this recommendation from the profession had done much to make companies more aware than previously of the effects of inflation on their financial position. Finally, the government has also given the report its blessing and, as a result, a twelve-man steering committee under the chairmanship of a former President of the English Institute, Mr. Douglas Morpeth, has been charged with the*

49

¹ Volume XXIV. No. 1. January-February 1976.

task of converting principles into workable concepts. These can then be slotted into the mainstream of company accounting by December 1977, which the Inflation Accounting Committee proposed as a provisional starting date for the new system. »

50 Il sera intéressant de voir à quelle solution les douze sages s'arrêteront. Il ne faut pas se le cacher, une comptabilité traditionnelle est inexacte, souvent fautive, en période d'inflation. Entre ce qu'elle présente et la réalité objective, il y a incontestablement un fossé qui se creuse avec l'érosion de la monnaie.

II — Le Rendez-vous de Septembre

Le Rendez-vous de Septembre, congrès international d'assurances et de réassurances, qui depuis sa création en 1957 n'a cessé de rencontrer un très grand succès, fêtera cette année son 20ème anniversaire à Monte-Carlo du lundi 6 au samedi 11 septembre 1976.

En plus des manifestations traditionnelles qui se dérouleront à cette occasion, la Principauté de Monaco a l'intention de marquer cet événement par de brillantes réceptions dont le programme complet sera porté à la connaissance des participants par voie de presse dès qu'il aura été définitivement arrêté par les organisateurs.

Dès maintenant, on est en mesure de communiquer ce qui suit: Monsieur U. Torp-Pedersen, directeur général de Nordisk Gjenforsikrings Selskab Aktieselskabet à Copenhague (Danemark) sera chargé en 1976 de la direction des conférences.

Si nous mentionnons cet événement ici, c'est qu'il aura cette année une importance particulière, à cause de l'anniversaire que l'on se propose de fêter. Ce n'est pas en vain qu'on réunira sans doute, cette fois, quelque deux mille réassureurs du monde entier, venus discuter de leurs problèmes dans un site enchanteur.

III — Les sociétés captives

51

À quelques reprises, nous avons fait paraître, dans notre Revue, des études sur les compagnies dites captives. On lira sans doute avec un nouvel intérêt un rapport sur le sujet présenté dans *Risk Management Reports (no 1)*, sous la signature de H. Félix Kloman, président du Risk Planning Group, Inc. de Darien, Connecticut.

Nous en extrayons deux idées à l'intention de nos lecteurs:

1. — La captive est maintenant reconnue et acceptée. Voici comment l'auteur s'exprime à ce sujet: «*Today the « captive insurance company » is recognized as an integral part of over 250 corporate insurance programs in the United States. Almost all of the major insurance brokerage firms have established their own management companies, now assiduously selling that which they fought only a few short years ago.*»

2. — Il existe un groupe dit *Captive Insurance Company Association*, qui comprend quarante-cinq membres, propriétaires de 55 sociétés captives. Le plus grand nombre d'entre elles ont leur siège social aux Bermudes.

L'objet principal de l'Association est de permettre à ses membres de discuter de leurs problèmes communs.

Qu'on s'en réjouisse ou non, les *captives* existent et il faut s'en accommoder, même si seulement neuf d'entre elles

ont leur siège aux États-Unis ou dans les îles anglo-normandes et les autres aux Bermudes où la surveillance est moins stricte, comme l'on sait.

IV — Les Assurances I.A.R.D. au Canada

52 Voilà une brochure de 36 pages seulement, mais qui contient, en résumé, toute l'histoire de l'assurance I.A.R.D. au Canada de 1952 à 1973. On ne doit pas y chercher des textes, mais simplement des études statistiques indiquant fort bien la marche suivie en une vingtaine d'années. Ainsi, les primes nettes passent, durant la période, de 457 millions à 2 milliards cinq cents millions de dollars. À elle seule, l'assurance-automobile retient plus de la moitié du total en 1973; puis dans l'ordre d'importance, il y a l'assurance des biens (841 millions), celle de la responsabilité civile et patronale (154 millions) et l'assurance contre les accidents en général (166 millions). Si les tableaux s'arrêtent à 1973, il faut noter que les chiffres sont encore plus élevés durant les années suivantes.

Jusque-là, il n'y a rien que ne puisse nous apporter la statistique officielle, sauf la manière de grouper les données. On trouve autre chose, cependant, dans ce relevé du BAC¹: les causes d'incendie, le nombre de décès imputable à l'incendie, la liste des principaux sinistres en dix ans, des chiffres ayant trait à l'assurance-automobile, à la fréquence des sinistres, au coût des sinistres par cent voitures assurées. Dans l'ensemble, il y a là un relevé statistique qui vient un peu tard, mais qui est valable pour comprendre l'évolution de l'assurance dans notre pays jusqu'à 1973.

Il faut en savoir gré au BAC et à la Société dite des *Fellows*, c'est-à-dire des diplômés du degré supérieur de l'Institut des Assurances du Canada. Tous deux, en effet, se

¹ Bureau d'Assurance du Canada. Toronto et Montréal.

sont donnés la main pour remettre à l'assuré, à la presse et aux étudiants un « guide pratique », un instrument de travail aussi. Si nous ne l'avons pas indiqué plus tôt au lecteur, c'est seulement que nous venons de le recevoir.



À signaler aussi *Faits sur l'assurance-vie au Canada*, écrit dans le même esprit, mais dû, cette fois, à l'Association canadienne des compagnies d'assurance-vie.

53

V — Quand la marmite bout

I — En ce moment, l'assurance est l'objet de nombreuses études faites par les gouvernements, les assureurs et les syndicats professionnels. Dans le premier cas, au Québec, il y a par exemple la nouvelle loi des assurances, dite loi 7, sanctionnée le 24 décembre 1974; il y a aussi les règlements qui la complètent et dont la *Gazette Officielle* a donné le projet dans son numéro du 4 février 1976. Dans ces deux cas, la date d'entrée en vigueur, partiellement ou entièrement, semble devoir être remise au 1er mai et peut-être un peu plus tard. Incontestablement, le nouveau texte clarifie, modifie, simplifie ou complique le métier d'assureur. Elle apportera dans l'ensemble des précisions utiles.

Notons que les dispositions nouvelles remplacent diverses lois dont voici l'énumération: la loi des assurances, la loi de l'assurance des maris et des parents, la loi des compagnies diocésaines d'assurance mutuelle, le titre du Code civil portant sur l'assurance à l'exception du chapitre traitant de l'assurance maritime et enfin, la loi des agents de réclamations.

Voici également comment le législateur a conçu la nouvelle législation. Nous en extrayons le texte du préambule:

- i) la première partie porte sur le contrat d'assurance.

ii) la deuxième énonce les dispositions administratives: elle traite du surintendant des assurances et du service des assurances, des entreprises d'assurance et des contrôles de l'assurance privée (permis, cautionnement, placement, actifs et réserves, livres, comptes et rapports, agents d'assurances et experts en sinistres, administration provisoire, etc.).

54 II — De l'Ontario, nous vient le rapport Carruthers, qui lui, également, tend à préciser les fonctions de chacun, face au public. Voici ce qu'il propose pour les intermédiaires:

5.2.1 Overview

Intermediaries' roles as currently defined in the Act are not consistent either with the real functions being performed or with consumers' needs. The roles have evolved over time and will continue to evolve. Some intermediaries have a role serving insureds, while others serve insurers. Insurance advisers may be one of the few groups of experts left by whom advice is offered on financial services without relationships and fee arrangements being clear to the parties involved. There is a need to redefine these roles now.

The essence of the following proposals is that:

1. *'Brokers' serve only buyers of insurance, with remuneration set by agreement between broker and buyer.*
2. *'Agent' as a title disappears; those now licensed as agents would choose between becoming a 'sales representative' or a 'broker'.*
3. *A 'sales representative' serves only one insurer for each class of insurance, and his pay is a matter between him and his employer, the insurer.*
4. *A 'company claims representative' is licensed and use of the term 'adjuster' by company employees is prohibited.*
5. *'Adjuster' as a title disappears; those now licensed as adjusters are called 'public claims advisers' and are expected to serve both insurers and insureds, although never both on the same claim.*

6. *Use of the term 'consultant' is confined to advisers who are qualified.*
7. *Corporations as well as individuals are licensed. Corporations are to a great extent treated as vehicles. The weight of the regulatory system falls on individuals, whether they work within or without of the framework of a corporation.*

Brokers, public claim advisers and consulting actuaries who serve the public, constitute a class of intermediaries described as 'advisers'.

It is re-emphasized that these proposals apply to life insurance as well as to other-than-life insurance.

It is possible to conceive of other roles which might be fitted into the model. For example:

- some public claims advisers might be recognized and licensed to operate in restricted fields such as auto collision.*
- qualified employees in responsible financial institutions, such as banks, trust companies and credit unions, might be allowed to sell a limited range of insurance contracts under restricted conditions.*
- bona fide associations and clubs might be allowed to provide a limited range of insurance contracts to members for a fee to the members under restricted conditions.*

The key objectives of the redefinitions or roles are to:

- eliminate confusion about whom each intermediary is serving: clear responsibility is to be placed on those acting as brokers to exercise professional skills in understanding and prescribing to a buyer's insurance problem;*
- ensure that there is adequate expertise available to consumers;*
- ensure that there is a variety of intermediaries and a range of skills appropriate to the variety of consumers' needs.*

5.2.2 Agents — Sales Representatives

Anyone selling insurance contracts for a single insurer is to be known as, and licensed as, a 'sales representative'. If the insurer does

A S S U R A N C E S

not sell all classes of insurance, a sales representative could sell for one other insurer in each insurance class. The term sales representative includes those now known as 'agents' who sell for a single company. It also applies to any present 'agent' now selling for several insurers who chooses to become a 'sales representative' rather than a 'broker'. Sales representatives obtain remuneration only from insurers. The sales representative has the legal status of an employee of the insurer. A sales representative is allowed to sell only the type of insurance contract for which he is qualified.

56

On retrouve dans ces suggestions certaines idées déjà adoptées par la nouvelle loi du Québec; ce qui est intéressant à noter.

De son côté, York University de Toronto organise un colloque auquel prendront part l'auteur du Rapport, M. Douglas H. Carruthers et deux de ses professeurs. Entre autres choses, il y a au programme la question suivante: « *How could brokers and adjuster be paid by the customer? They would never collect.* » Dilemme cornélien ?

III — Du côté des courtiers, on a fondé une fédération, qui dans la pratique s'oppose à l'Association des Courtiers d'Assurance déjà constituée en corporation, même si elle s'en réclame. Voici quelques-uns de ses objets:

i) obtenir un statut professionnel autonome pour le courtier qui, actuellement, agit pour le compte de l'assuré, mais est rémunéré par l'assureur.

ii) rejeter, cependant, l'intervention unilatérale de l'État en matière de rémunération.

Les initiatives récentes de la Fédération des Courtiers d'assurances du Québec ont pris la forme de deux textes. D'abord, le mémoire présenté à l'Office de professions du Québec et un autre mémoire remis au ministre des Consommateurs, Corporatives et Institutions financières, en décembre 1975.

IV — Comme nous l'avons noté précédemment, 46 assureurs ont adhéré au Groupement Technique des Assureurs, connu sous le nom de G.T.A. Le groupe existe non seulement de nom, mais en fait. L'épreuve de force se présentera quand les résultats de 1975 et ceux de 1976 seront connus.

Dans l'intervalle, nous renvoyons le lecteur à l'article de M. Georges Foy, dans lequel il explique le fonctionnement du nouvel organisme de tarification et d'analyse des risques.¹ C'est un autre aspect de l'état d'esprit actuel que de passer du contrôle absolu à la liberté d'utilisation non moins absolue.

57



Tout cela nous semble indiquer un évolution, un désir de changement, d'amélioration sans doute, et aussi le désir de bousculer bien des choses acceptées jusqu'ici comme essentielles, mais dont on met maintenant l'à-propos en doute.

VI — *L'assurance I.A.R.D. aux États-Unis*

Si les résultats techniques se sont améliorés au Canada, ceux de nos voisins du Sud se sont beaucoup détériorés durant les neuf premiers mois de 1975, par rapport à ceux de 1974. Qu'on en juge par ces chiffres que nous empruntons au *Bulletin no 30 (7)* de l'Insurance Information Institute de New-York:

	1975	1974
	\$(000)	\$(000)
Résultats techniques	2,531,150	978,624 ²

¹ Nous ne sommes, toutefois, pas entièrement de son avis quant à la manière dont le courtier peut obtenir et discuter les renseignements relatifs à la tarification: moment où le courtier pourrait faire valoir la qualité de ses services.

² Déficit technique. Pour 1975, *Bes's* l'estime à plus de 3 milliards et demi pour l'exercice entier. On anticipe 2 milliards en 1976.

Ainsi, ce que l'on appelle la perte technique, — c'est-à-dire les primes moins les sinistres et les frais d'administration, — est d'un peu plus de deux fois et demie ce qu'elle était l'année dernière durant la même période. Les affaires d'assurances I.A.R.D. sont mauvaises parce que les tarifs sont insuffisants et parce que, chez nos voisins, un contrôle gouvernemental très serré ne permet pas aux assureurs d'imposer au marché des hausses de tarifs radicales rapidement, comme au Canada.

Par ailleurs, l'excédent d'actif, applicable à la protection des assurés, est passé de \$13 milliards à près de \$20 milliards à la fin de septembre 1975. Que s'est-il passé ? Sans doute, y a-t-il eu certaines augmentations de capital; mais, surtout, le marché boursier a fortement réagi en hausse après avoir atteint un niveau très bas en 1974. C'est à ce moment-là qu'on s'est rendu compte comme les assureurs américains étaient fortement engagés dans les valeurs mobilières les plus exposées aux fluctuations boursières ou monétaires.

VII — Les résultats techniques de 1975 en I.A.R.D. au Canada

Il y a quelque temps, *Statistique-Canada* nous a communiqué les résultats techniques des trois premiers trimestres de 1975 pour l'ensemble du Canada¹. Les voici avec les chiffres comparatifs de 1974:

Année	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre
	\$	\$	\$
1974	— 64,914,000	— 53,137,000	— 44,427,000
1975	— 56,364,000	— 13,138,000	+ 1,433,000

La tendance est nette: les résultats techniques s'améliorent par l'application de tarifs accrus et de conditions

¹ Ceux du quatrième trimestre ont sans doute été retardés par la malencontreuse grève des postes, en automne dernier.

LA NATIONALE

COMPAGNIE DE RÉASSURANCE DU CANADA

RÉASSURANCE

(GÉNÉRALE ET VIE)

**240, RUE ST-JACQUES
MONTRÉAL, QUÉBEC, CANADA H2Y 1L9**

Téléphone: (514) 844-1971

Télex : 05-24391 (Natlore)

Hommage de

Pépin, Barrette, Faribault & Brunelle

Avocats

**SUITE 1620
360, RUE ST-JACQUES
MONTRÉAL 126**

Tél. 284-3553

**AGENTS DE
RÉCLAMATIONS
CURTIS INC.**

Jules Guillemette, A.R.A.

Gilles Lalonde, A.R.A.

**EXPERTISES APRÈS SINISTRES
DE TOUTE NATURE**

276, rue St-Jacques

Tél. 844-3021

MONTRÉAL

Hébert
Le Houillier
& Associés Inc.

SERVICES:

- D'ACTUAIRES-CONSEILS
- D'ANALYSE & PROGRAMMATION
- DE GESTION DE RÉGIMES
D'AVANTAGES SOCIAUX

**1080, Côte du Beaver Hall, suite 1910
Montréal**

866-2741

42, rue Ste-Anne, Québec

692-3770

L'avenir
commence
aujourd'hui.

Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie



**QUI QU'ILS SOIENT,
VOS CLIENTS
ONT QUELQUE CHOSE A PROTEGER**

**et nous offrons la protection qu'il faut
pour leur vie, leurs biens, leur entreprise,
leur responsabilité, leur revenu et leur retraite.**

LE GROUPE LA LAURENTIENNE

**La Laurentienne, Compagnie mutuelle d'Assurance
La Prévoyance, Compagnie d'Assurances
La Compagnie d'Assurance du Club Automobile de Québec
La Paix, Compagnie d'Assurances Générales du Canada
La Protection Universelle, Compagnie d'Assurances**

L'édition de 1971

**LÉGISLATION DU QUÉBEC RELATIVE AU
CONTRAT D'ASSURANCE SUR LA VIE**

Auteur : Me LUC PLAMONDON
du Barreau de Montréal

PRIX : \$9.75

DOCUMENTATION JURIDIQUE SUR LES ASSURANCES

Stone & Cox Ltée, 203 Adelaide Ouest, Toronto - M5H 1X4

**L'ATTITUDE
GÉNÉREUSE
et PROGRESSIVE**

de la

COMPAGNIE D'ASSURANCE GUARDIAN DU CANADA

EST APPRÉCIÉE PAR SES COURTIER ET SES ASSURÉS

**Consultez-nous pour
Assurance Incendie — Risques Divers et Automobile**

•

ADRESSE

**2001 Université, Suite 400
Montréal, Qué. H3A 2M2
Téléphone: 842-7111**

**UNITED STATES FIDELITY AND GUARANTY
COMPANY**

**LA COMPAGNIE D'ASSURANCE FIDÉLITÉ
DU CANADA**

**ACCIDENT
CAUTIONNEMENT
INCENDIE
TRANSPORT
MULTI-RISQUES**

MAURICE A. BEAUDRY

Directeur

507 PLACE D'ARMES

MONTRÉAL, P.Q.

*"Consultez votre agent ou courtier comme vous consultez
votre médecin ou avocat"*



le Blanc Eldridge Parizeau, Inc.

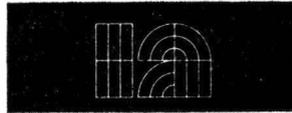
Courtiers de Réassurance
275 Rue St. Jacques
Montréal, Québec H2Y 1M9
Téléphone (514) 288-1132
Telex 01-20754

BUREAUX ASSOCIES



Canadian International Reinsurance Brokers Ltd.

85 Richmond Street West
Toronto, Ontario M5H 2C9
Tel. (416) 364-3167 / Telex 06-217581



Intermediaries of America Inc.

110 William St.,
New York, N.Y. 10038
Tel. (212) 964-3990 / Telex 12-5461

**INTERMEDIAIRES
POUR TOUTES BRANCHES
DE REASSURANCE
A TRAVERS LE MONDE**

MEMBRES DU GROUPE SODARCAN

(Actif dépassant \$45,000,000)

A S S U R A N C E S

nouvelles. Toutefois, avant de conclure, il faudra connaître ceux du dernier trimestre. À moins qu'ils soient très mauvais, on peut croire, comme nous l'avons déjà écrit, que le cap est doublé. Il restera à savoir ce qui s'est passé dans la province de Québec où le coup de barre a été aussi soudain qu'efficace, croyons-nous, même si les statistiques des premiers six mois ne semblaient indiquer qu'une faible amélioration sur l'exercice précédent.

59



Par ailleurs, certains états financiers confirment que la situation s'est améliorée. Voici, par exemple, ceux de cinq sociétés. Deux font des affaires dans tout le Canada, tandis que les deux autres se limitent à la province de Québec.

a) Cas de deux sociétés traitant dans l'ensemble du Canada (en millions de dollars) :

	<u>Primes souscrites nettes</u> ¹	<u>Perte technique</u>	<u>Revenus financiers</u>	<u>Solde bénéficiaire ou déficitaire</u>
1 — 1975	\$283	— \$11.6	\$18.8	+ \$7.2
1974	184 ²	— 15	16.6	+ 1.6
2 — 1975	33 ³	— 2.4	+ .7	— 1.7
1974	22	— 1.9	+ .7	— 1.2

b) Cas de trois sociétés traitant dans le Québec (en millions de dollars) :

	<u>Primes souscrites (nettes)</u> ¹	<u>Perte technique</u>	<u>Revenus financiers</u>	<u>Solde (000)</u> ⁷
3 — 1975	\$42 ⁴	— \$2.1	\$2.7	+ \$ 600.
1974	34	— 4.3	2.2	— 2,100.
4 — 1975	32 ⁵	— 0.105	2.7	+ 2,600.
1974	27	— 4.5	2.4	— 2,100.
5 — 1975	14 ⁶	— 0.5	1.04	+ 503.
1974	11	— 1.63	0.96	— 676.

De ces derniers chiffres ressortent certains faits qu'il est intéressant de souligner ici:

60 1 — Si l'amélioration des résultats est réelle, la hausse du chiffre d'affaires pose des problèmes de réserve auxquels on peut faire face, il est vrai, par une augmentation des fonds propres, prenant la forme d'une souscription de capital avec ou sans prime, ou de profits réalisés avec les affaires courantes. Dans ce dernier cas, il ne faut pas oublier que si les affaires traitées laissent un profit, celui-ci est taxable, à moins qu'il ne trouve sa contre-partie dans un crédit d'impôt attribuable à des opérations antérieures.

2 — Si on n'y veille, l'expansion trop rapide entraîne d'autres problèmes qu'une administration prudente cherchera à éviter, à moins qu'elle n'y soit poussée par la pression du marché qui, en ce moment, est très forte ou par le désir de mettre la main sur les affaires coûte que coûte.

3 — Tant que l'on ne sera pas fixé sur les résultats techniques d'ensemble, mais surtout tant qu'on ne connaîtra pas la portée des directives de la Commission de contrôle des prix, une certaine prudence continuera de s'imposer, même si la situation technique continue de s'améliorer. Si la Commission Pépin défend d'augmenter le prix de l'assurance sans justification, s'opposera-t-elle à l'augmentation de la franchise sous une baisse de tarif. C'est ce que l'on saura à partir du 1er avril, moment où Lloyd's prendra l'offensive en ce sens.

¹ Avec des primes acquises à 80%. U.P.R. Basis.

² Soit une augmentation de 54 pour cent.

³ Une hausse de 50 pour cent.

⁴ Augmentation d'environ 24 pour cent.

⁵ Hausse de 18 pour cent environ.

⁶ Hausse d'environ 27 pour cent.

⁷ Dans l'ensemble, ces chiffres ne sont mentionnés ici que pour donner un ordre de grandeur.

Chronique de documentation

par

J. D.

L'exercice du pouvoir : The Canadian Establishment, chez McLelland and Stewart. Toronto. Et « To the Dacha, comrade and step on it » par Hedrick Smith dans Atlantic Monthly. Numéro de décembre 1975.

61

Un livre de M. Peter Newman a ramené la question sur le tapis. Qui mène l'économie, qui mène le pays et qui en profite ? *The Canadian Establishment* répond l'auteur dans son ouvrage qui vient de paraître sous ce titre chez McLelland and Stewart à Toronto. Dire que le livre a fait scandale serait exagérer. Au vrai, il a soulevé beaucoup de curiosité parmi les gens qui cherchent à connaître les histoires des autres. Et il faut dire qu'avec M. Newman on est bien servi, non pas qu'il rapporte des anecdotes scandaleuses, mais il tient le lecteur au courant des tractations, des oppositions de personnalité, des batailles livrées au sein des conseils d'administration ou dans la coulisse. Toutes choses dont un certain public, tenu à l'écart, est friand. Il faut dire que si M. Newman rapporte parfois des ragots, disons que, dans l'ensemble, il paraît bien renseigné sur ce qui se passe derrière la façade des grandes entreprises.

Quand on met le livre de côté, une question se pose, encore une fois : qui mène vraiment l'entreprise d'abord, puis l'économie du pays ? La grande entreprise même, ceux qui la dirigent (*l'Establishment*, c'est-à-dire les directeurs) ou ceux à qui elle appartient, la Banque du Canada, les grandes banques, les gouvernements ou les syndicats ouvriers ?

La réponse n'est pas facile. Une chose est certaine cependant, il faut distinguer entre l'entreprise et l'actionnaire. Règle

générale, ce dernier fait ce qu'on lui suggère de faire, à moins qu'on ne le groupe ou qu'il confie ses intérêts à un homme ou à un tiers. Il est vrai qu'à l'assemblée générale, on lui laisse la liberté de poser des questions ou de manifester son sentiment ou son humeur, quand les affaires vont mal ou quand le Conseil *va un peu fort*. C'est lui qui élit les membres du conseil à main levée le jour de l'assemblée générale. Mais qui élit-il, sinon ceux que le Conseil sortant a choisis et qu'on lui présente. Théoriquement, il peut en indiquer d'autres, mais il est certain que la direction se sera fait donner les procurations nécessaires pour bloquer tout mouvement contraire au désir du président de l'assemblée. Avec la plus noble candeur et, apparemment, avec le plus grand désintéressement, celui-ci aura dit au moment voulu: « Quelqu'un veut-il présenter d'autres noms ? Sinon, quelqu'un veut-il suggérer que l'on vote pour ou contre la proposition ? ». Un actionnaire se sera alors levé et aura lu la liste de la prochaine fournée, suivie du vote.

Le rôle de l'actionnaire est donc à peu près nul, à moins qu'il ne détienne un pourcentage suffisant d'actions pour qu'on l'écoute et, au besoin, qu'on lui demande qui doit le représenter. En effet, rien n'est moins inattendu que l'élection d'un conseil d'administration et, d'ailleurs, qu'une assemblée générale. À de rares exceptions près, il vaut mieux qu'il en soit ainsi, dans une entreprise bien dirigée. Si on laisse au hasard des hommes et des circonstances le soin de déterminer la constitution du conseil, ce sera l'insuccès promis dans le plus bref délai.

On peut donc dire sans hésitation que le sort de l'entreprise se prépare et se joue au niveau de la direction elle-même. En effet, l'entreprise est vraiment menée par les *managers*, choisis pour leur compétence. Ils se retrouvent au niveau de l'entreprise et au conseil ou, tout au moins, au Bureau connu généralement sous le nom de Comité exécutif: le meneur de

jeu portant un titre suivi généralement du mot « executive » ou « chief officer »¹. S'il est vrai que les choses se passent différemment dans le cas d'une entreprise individuelle, il faut signaler immédiatement que celle-ci est la moins importante dans l'ordre économique.

Voilà pour l'entreprise. Et maintenant l'économie et l'organisation politique. Là, la réponse est moins facile. Il faut distinguer en effet entre plusieurs groupements.

63

La recherche des influences est assez étendue. La politique économique relève officiellement du Cabinet, mais qui en sont les membres, sinon des instruments du pouvoir menés par des considérations diverses: le bien du pays assurément, mais aussi celui du Parti.² Dire que seule la politique décide en dernier ressort serait faux, car, derrière les hommes qui la dirigent, il y a les institutions et la Banque du Canada en particulier. Celle-ci ne se laisse pas mener par les désirs du premier ministre; bien d'autres considérations font qu'elle orientera le pays dans un sens ou dans l'autre en ouvrant ou en entrebaillant les vannes du crédit et de la monnaie, en haussant ou en diminuant le taux d'intérêt. Pour que sa crédibilité ou que son influence demeurent intactes, elle ne peut faire que ce qu'elle croit essentiel. Les grandes banques ne l'influenceront guère, pas plus que la grande industrie ou le grand commerce, non plus que les syndicats ouvriers qui jouent avec les salaires et les conditions de travail puissamment, lourdement, qui arrêteraient, ralentiraient ou feraient demarrer l'économie momentanément si on les laissait faire. Les syndicats sont devenus un élément avec lequel il faut compter; il faut le noter.

Mais alors qui mènent vraiment l'économie ? Personne, mais un peu tous ces éléments dont les jeux d'équilibre s'exercent sur le Cabinet d'où partent les décisions inspirées ou plus

¹ Soit le chef de la direction.

² Selon le cas, contrecarré ou orienté par les services de l'Etat, il est vrai.

ou moins imposées par ces pôles d'influence que sont grandes entreprises, associations, syndicats divers, groupements d'hommes d'affaires et d'ouvriers, journaux et autres média d'information, et, derrière eux, la grande ombre de la Banque du Canada avec ses indications, ses réticences, ses coups de barre que surveillent les ministres siégeant dans un grand immeuble gothique d'inspiration. La Chambre s'y réunit pour permettre au Parti de se manifester comme le lui demande son chef et son *whip* qui en est le porte-parole agissant. À côté de cela, il y a l'Entreprise qui s'adapte parce qu'elle a appris à tirer le maximum de toutes les situations, tout en agissant dans la coulisse, avec des résultats plus moins favorables selon les jours.

C'est cette grande comédie du Pouvoir et de ses intrigues que Peter Newman expose partiellement dans son livre, comme le duc de Saint-Simon le faisait pour la cour de Louis XIV. Là se limite la comparaison, cependant, car Newman présente les hommes du moment avec leurs heurts, leurs intrigues, leurs frasques et certaines de leurs initiatives, sans aller jusqu'à faire la peinture de l'époque.

Pourquoi alors accorder tant de place à son livre ? Mais c'est qu'il ne manque pas de crédibilité pour celui qu'intriguent les jeux d'intérêts et d'influences au Canada !



Au cours du déjeuner qui avait suivi un long « conseil », un de mes amis m'a signalé un article qui est l'œuvre, lui aussi, d'un journaliste ayant vécu assez longtemps en Russie pour savoir ce qui s'y passe. La revue est *Atlantic Monthly* et l'auteur, Hedrick Smith.

L'article n'a rien à voir avec le livre de Peter Newman, sauf qu'il traite d'un autre *establishment*, celui de la Russie soviétique. Dacha, longues autos noires, achats à prix réduits

ou gratuits, postes auxquels on accède par le truchement du Parti, écoles, hôpitaux, cliniques ouverts aux seuls puissants du jour et à leur famille, tout cela nous est raconté avec quelques détails — oh ! pas autant que ce que Newman a réuni sur les maîtres de l'heure au Canada — mais assez pour nous convaincre que les nouveaux seigneurs ont remplacé les anciens en Russie, avec moins de faste assurément, mais, toute proportion gardée, avec autant d'abus et de faveurs accordées par l'État ou le Parti à des privilégiés. Tout cela est normal ou le devient quand la société et ses structures se consolident. Mais est-ce cela qu'ont voulu Marx, Trotsky et Lénine ?

65

Les gens de qui je tiens ces renseignements protestent contre les abus qu'ils constatent de la rue, mais ils en usent dès qu'ils sont en place, écrit Smith. Il a une histoire à un moment donné: Brejnev fait visiter à sa mère ses divers pieds à terre à Moscou et dans les environs, puis son pavillon de chasse à Zavidovo. Comme il lui demande: eh bien ! qu'en penses-tu ? Elle répond: « mais qu'est-ce que tout cela va devenir si les *Rouges* reviennent ? »

Entre Peter Newman et Hedrick Smith, il y a deux mondes qui se rejoignent par les abus auxquels se livrent les puissants du régime: l'un pratique la richesse presque comme un dogme et l'autre, les privilèges aux membres du parti, comme un droit acquis. L'État dans notre monde capitaliste réagit en taxant les riches le plus lourdement possible; dans l'autre, on ferme les yeux car on sait que dans aucune société les plus forts, les plus adroits, les plus intelligents n'accepteront d'être traités comme les autres. Il y a eux et nous, me répondait un ami français à qui je demandais, après la dernière guerre, comment son personnel était traité. « Eux le sont bien mal, nous le sommes beaucoup mieux. » À cause du gel des loyers, il ne payait presque rien pour le grand appartement qu'il occupait et son traitement était élevé.

66 En Russie, il y a également eux et nous, si l'on en croit Hedrick Smith. Or, *Atlantic Monthly* est une vieille revue qui a la réputation de ne pas accueillir n'importe qui et n'importe quoi, même si sa page de couverture n'est pas, cette fois, du goût le plus sûr. De plus, le titre de l'article est on ne peut plus américain: « To the Dacha, comrade, and step on it ». Quant au dessin, c'est je pense ce que l'on appelle « an eye opener » ? On ne peut nier que le titre attire le chaland: ce que désire la revue, même s'il est d'un goût bien relatif encore une fois.

La loi à la portée du public. Gouvernement du Québec, Québec 1975.

Le service de l'information du ministère de la Justice vient de faire paraître cinq plaquettes destinées au grand public. En voici les sujets: *l'accès à la justice. Les régimes matrimoniaux. Séparation et divorce. Les saisies. La loi du dépôt volontaire.*

Ces textes n'ont rien de savant; ils ont pour objet de rapprocher la loi de l'usager. Voici un exemple ayant trait à la société d'acquêts qui règle maintenant le régime matrimonial:

« En quoi consiste cette société d'acquêts ? Disons tout d'abord que c'est la synthèse des régimes de la communauté de biens et de la séparation de biens. C'est un régime qui veut à la fois conserver les avantages essentiels et de la séparation et de la communauté, tout en écartant les inconvénients majeurs de l'un et de l'autre.

« La société d'acquêts comporte, d'une part, les avantages de la séparation en ce sens d'abord que les patrimoines des époux demeurent distincts l'un de l'autre; ensuite, que chaque époux conserve l'entière administration de son patri-

moine, la pleine responsabilité de ses dettes et la libre disposition de ses biens sous la seule mais très importante réserve qu'il ne peut disposer de ses acquêts à titre gratuit, sans l'assentiment de son conjoint, si ce n'est de sommes modiques ou de présents d'usage.

Dans ces plaquettes, on présente l'essentiel des dispositions destinées à régler les cas courants. Ainsi, on rend service en expliquant en termes simples des choses complexes. Si nous signalons ces textes, c'est qu'ils peuvent rendre service non aux spécialistes, mais aux gens qui, avant de voir un avocat, veulent comprendre les solutions possibles à leur problème.

67

La récolte redevient abondante aux H.E.C. « Le Management, textes et cas ». « L'Économie du Québec ». « Édouard Montpetit ». « La société canadienne-française au XIXe siècle ».

On a enfin l'impression de sortir d'un tunnel: sept livres viennent de paraître dans l'orbite H.E.C. Depuis des années, la recherche, comme la production intellectuelle, avait été bien limitée sinon négligée à l'École. Alors qu'autrefois, comme le disait l'ancien ministre Paul Gérin-Lajoie, l'École des Hautes Études Commerciales avait été le centre principal de la recherche en sciences sociales et en économie, avec des publications nombreuses et une activité intellectuelle animée par Esdras Minville et par François-Albert Angers. Depuis, l'École s'était un peu endormie. La plupart des professeurs semblaient se désintéresser de tout, en dehors de leurs cours auxquels ils se donnaient sans réserve. On aurait dit que, sauf quelques-uns, ils ne saisissaient plus l'importance de la recherche; la plupart des maîtres se laissant obnubiler par les tâches de chaque jour et ne voulant pas admettre, que l'École et ses anciens élèves ne pouvaient rayonner que par leur œuvre écrite, venant compléter l'enseignement verbal. Heureusement,

l'état d'esprit change. Ainsi, en l'espace de quelques mois, sept livres viennent d'être lancés, dont cinq viennent de l'École même et deux de ses diplômés.

68 D'abord, un livre sur la direction des affaires: *Le Management, textes et cas*. Il y a une théorie du *management*, c'est-à-dire de l'entreprise. On l'illustre ici surtout avec des *cas*. En partant de données précises, l'étudiant, qu'il soit à l'École ou qu'il vienne de l'extérieur, doit lui-même trouver les solutions en raisonnant, en expliquant pourquoi il s'oriente dans tel ou tel sens. Il errera peut-être en procédant ainsi, mais c'est en exposant sa manière de penser qu'il arrivera à résoudre les problèmes de l'entreprise. C'est la *méthode des cas*, chère à Harvard, d'où sont venus certains des collaborateurs du manuel. Car c'en est un. Mais n'est-ce pas ce dont on a le plus besoin en ce moment.

Avec l'*Économie du Québec*, on aborde un domaine bien différent et une méthode de travail tout autre. Ici, on est devant des auteurs qui, en équipe, présentent l'économie d'une province peu connue en soi, parce que trop souvent elle est comprise dans un tout, le Canada entier. Or, Québec, comme chacune des autres provinces, a des problèmes, des ressources et une vie propres. Il faut les connaître si l'on veut pouvoir les traiter logiquement et efficacement. C'est à cela que s'applique l'équipe formée des professeurs P. Fréchette, R. Jouandet-Beradat et J.P. Vézina. Le premier est de l'Uqam et les deux autres de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal. Jacques Parizeau fait précéder l'étude d'une remarquable introduction sur l'évolution de l'économie du Québec depuis, en particulier, ce qu'on appelle la révolution tranquille.

On est devant un livre destiné aux étudiants, mais aussi au public éclairé, qui veut avoir des éléments précis pour comprendre et juger les événements qui se déroulent devant lui.

Avec cette étude d'ensemble qui atteint un niveau remarquable de qualité, on peut opposer les méthodes d'enseignement à l'École des Hautes Études Commerciales, non pas pour diminuer l'une aux dépens de l'autre, mais pour mieux comprendre comment l'une et l'autre procèdent pour arriver à un même but: l'une avec une méthode didactique au niveau de l'entreprise et l'autre donnant accès aux résultats d'ensemble, ceux de l'économie et de la Nation.



Deux autres livres, parus à quelques mois d'intervalle, sont bien différents, car ils ouvrent des fenêtres sur le passé et non sur le présent. L'un¹ rappelle ce qu'a été Édouard Montpetit, cet extraordinaire pédagogue, ce brasseur d'idées. Revenu d'Europe en 1910, il se mit à la tâche aux H.E.C. Bien différent de ses futurs élèves et de leur successeurs, que l'on voit à l'œuvre dans les livres que l'on a étudiés précédemment, il s'attaqua à l'enseignement de l'économie politique. Ses cours étaient un véritable enchantement. S'il voyait très juste, il fuyait les chiffres comme la peste. Parfois, il mêlait littérature et gros sous; ce qui ma foi donnait une mixture fort agréable. C'est lui qui, pour rallier le Clergé à l'étude des problèmes de l'économie canadienne, a su trouver des formules comme « l'argent est un moyen et non une fin ». Nous, ses élèves, l'aurions suivi n'importe où s'il avait voulu. Mais il était avant tout un homme de pensée, un isolé qui semait à tous vents sans se préoccuper d'avoir des disciples. Presque malgré lui, il en a eu, qui se seraient dispersés s'il n'y avait eu François-Albert Angers, ce tenace parmi les plus tenaces, qui, lui, a su grouper des éléments bien divers. Beaucoup l'ont quitté pour aller ailleurs en vertu d'une force centrifuge qu'a constatée également le père Georges-Henri Lévesque, cet autre grand éle-

¹ « Édouard Montpetit, raconté par lui-même et dépeint par ses contemporains au fil de la chronique du temps ». Aux Editions Elysée, Montréal.

veur, dont les poulains jouent un si grand rôle dans notre société.

C'est l'aventure Montpetit que retrace Rodolphe Joubert à travers les textes du maître et les témoignages rendus par ses amis ou ses anciens élèves.

70 « La Société Canadienne-française au XIX^e siècle » est un autre livre paru dans l'orbite H.E.C. et l'œuvre d'un de ses professeurs émérites. Disciple enthousiaste de son maître Édouard Montpetit, l'auteur essaie en quelque six cents pages de faire renaître le milieu du siècle précédent. Il étudie également certains hommes qui ont contribué à le créer: de l'homme d'affaires à l'évêque au grand cœur, aux initiatives multiples et audacieuses mais aux sanctions impitoyables, jusqu'à l'homme politique, cet équilibriste, ce danseur sur la corde raide.



Bravo, H.E.C. ! Continuez, je vous prie, dans la voie de la production intellectuelle. C'est par là que s'étendront votre influence et votre prestige. L'enseignement est bien mais, pour être remarquable, il doit reposer sur les recherches personnelles de ceux qui le dispensent. Autrement, eh bien ! les professeurs risquent d'être de simples machines à donner des cours: certaines fonctionnant admirablement et d'autres moins bien.

Forces. 1^{er} trimestre de 1975. Numéro 30. Montréal.

La revue reprend sa publication, avec des articles vivants, soutenus par un ensemble de bien belles photographies. Nous formulons le vœu qu'elle ne soit pas surtout un organe de propagande ou de publicité pour la province qui en paie maintenant les frais. Ce que nous aimions dans la revue jusqu'ici,

c'était son ouverture sur le monde du Québec, mais aussi sur celui des idées.

Avec *Vie des Arts* et peut-être la revue du Musée des Beaux-Arts de Montréal, *Forces* est, parmi les réalisations graphiques, l'initiative la plus intéressante au point de vue de l'aspect extérieur des choses tout au moins.

À signaler dans le dernier numéro une étude sur le mouvement Desjardins et une autre sur la fécondité des ménages québécois. Autrefois, on l'admirait, même si on déplore la terrible mortalité qui les décimait; maintenant, on est inquiet devant la réaction des jeunes qui souhaitent un, deux enfants et, dans bien des cas, aucun. Pour peu que cela continue, les Canadiens-français deviendront un peuple de vieilles gens, avec tout ce que cela comporte d'immobilisme et de satisfaction du moment présent. L'instruction est en train de donner au groupe un instrument qu'il n'avait pas auparavant. Peut-être, mais encore faut-il qu'on veuille bien en tirer le maximum pour prendre part au combat de la vie et s'y préparer par l'étude et non simplement en appuyant les revendications syndicales.

71

Or, la politisation des écoles et un certain désir d'être soi, au plus bas niveau de la culture et de son expression, nous inquiètent.



Pourquoi donne-t-on autant d'importance à Gilles Vigneault dans ce dernier numéro ? Vigneault est incontestablement un compositeur excellent, mais il n'a pas que je sache une valeur de culture assez grande pour justifier l'espace qu'on lui consacre. Pas plus d'ailleurs que le *Patriote*: boîte à chansons valable, mais à laquelle il ne faudrait pas donner trop de place si l'on veut garder le sens des valeurs.

Pages de journal

par

GÉRARD PARIZEAU

de la Société Royale du Canada

15 septembre

72

Certains prêtres veulent tellement être dans le vent qu'ils mettent du vent dans leurs sermons, affirme André Frossard dans sa chronique du *Figaro*. Et il cite le père Bruckberger qui n'a pas hésité à écrire: « Envoyez-nous un Molière au langage simple et direct... ». Comme certains sociologues gagneraient à le comprendre! Toute science a son jargon, mais comme la sociologie pousse loin cet art de dire les choses dans le plus grand nombre de mots possible et dans une langue qui n'a même pas le mérite d'être poétique. Je pense à certain chanoine, collègue du feu curé Labelle. S'il est fécond et intelligent, comme il gagnerait à se rappeler la prière du père Bruckberger au Seigneur.



Nous partons tout à l'heure pour Saint-Paul de Vence. Il faudra traverser Nice, qui restera encombrée tant qu'on n'aura pas construit une route dans les hauteurs, permettant d'éviter la ville et la Promenade des Anglais, où se concentre la circulation d'est en ouest et d'ouest en est. La route est en voie, mais l'allure des travaux est lente.

Comme est beau ce trajet qui mène à la ville par la Moyenne ou la Haute Corniche! L'autre soir, nous avons emprunté la Moyenne pour nous rendre au Château de Madrid avec Hussein Enan, où nous attendaient nos hôtes, au plus pur accent de Londres; ce qui ne veut pas dire à l'accent *cockney*. Comme le jugement porté sur les langues varie souvent d'un pays à l'autre! Dire de quelqu'un qu'il a l'accent de Paris, ce n'est pas inférer qu'il a celui du titi parisien. Tandis que, pour moi tout au moins, l'accent de Londres n'est pas le *broad english*, mais cet argot bien particulier fait d'une gouaille populaire bien amusante quand on parvient à en percer les mystères.

Nos hôtes étaient charmants et la chère excellente. Je ne sais pourquoi je me suis rappelé ce dîner que Mlle L. nous avait offert au même endroit. Enrhumé, je lui avais demandé de manger à l'intérieur.

En nous rendant à la salle à manger, nous avons croisé des Russes invités par notre ami C. Très curieusement, ils avaient interprété notre départ comme un refus de dîner au même endroit que les *méchants Russes*. C'est C. qui, le lendemain, nous l'avait dit en souriant.

Dimanche, 16

Nous sommes allés à la messe à la cathédrale de Vence. Le bedeau est une jeune femme au dos largement décolleté et aux seins bien soutenus à l'aide d'une superstructure, qui aurait rendu rêveur l'évêque Godeau. Dans sa niche, il surveille ses ouailles, qui ont bien changé depuis qu'il s'était fait nommer évêque de Vence et qu'il était devenu le champion de la vertu et des bonnes mœurs, après avoir eu une vie assez dissolue si l'on en croit les mauvaises langues de l'époque.

73

À la sortie, nous avons serré la main d'un vicaire sympathique qui recevait ses paroissiens avec le sourire.

Puis d'un pas lent, nous nous sommes dirigés vers la place Peyra, où nous déjeunerons quand la boniche aura bien voulu accéder à nos doléances et prendre la commande. Quand une serveuse ne veut rien écouter, elle n'entend rien. Plus on insiste, moins elle est prête à servir. C'est un peu comme au gouvernement quand on cherche à faire venir son dossier vers le haut de la pile. Seuls certains y réussissent. Il y a quelques années, E.C. parvenait avec des arguments ad hoc à faire reprendre le bas de la pile au dossier de Sainte-Adèle, chaque fois qu'il menaçait d'être le prochain à régler. Aussi, les travaux de l'aqueduc traînaient-ils en longueur. Quand je lui reprochais son intervention, C. prenait un air modeste. Un jour enfin on se décida à examiner le dossier sous la pression de gens exaspérés. Et c'est ainsi que nous eûmes de l'eau propre.

Mais comme on est loin de Vence, de la place Peyra et du déjeuner que la boniche se décide à nous servir ! Tout vient à qui sait attendre, lui ai-je dit en souriant. Et comme il est agréable, malgré tout, d'attendre sous le platane qui étale ses branches au-dessus de nous et rend fraîche cette salle à manger en plein air. Germaine me fait observer qu'il s'agit non pas d'un platane, mais d'un marronnier. Je corrige donc, même s'il m'est indifférent que ce soit l'un ou l'autre. Voilà comment s'écrit l'histoire, dit Mère Maria Bossina, en faisant valoir son esprit critique quand son seigneur et maître arrondit vraiment trop les angles.



Cette année, la Résidence, où nous venons depuis plusieurs saisons, est limitée à l'annexe. Yves Montand a acheté le reste de l'établissement et l'a transformé en un café de la Place, où affluent les visiteurs du jour. Fatigués de la promenade à pied dans la vieille ville aux ruelles montantes et aux escaliers abrupts, ils viennent se reposer sur la terrasse, en regardant les joueurs de pétanque lancer leurs boules sur une surface à peu près plane, garnie d'un sable rouge très fin, dans lequel, il est vrai, l'orage a fait des ravages l'autre soir. Dans un pays où il pleut rarement, on est étonné de la violence de ces orages qui font tomber des trombes d'eau, avec accompagnement de cymbales, bruyantes et percutantes, comme dans une symphonie de Berlioz ou de Wagner.

Yves Montand a fait une bonne affaire, en supprimant un concurrent à la *Colombe d'Or* et en accueillant sur sa terrasse les assoiffés du samedi et du dimanche. Chaque année, ils sont plus nombreux, au point que la file d'autos s'allonge des deux côtés de la route pendant un kilomètre. À cause du bruit, nous devons renoncer à venir en septembre prochain après le *Rendez-vous*; à moins que nous allions ailleurs où le silence, tôt le matin et tard le soir, n'est pas rompu par ces infernales machines à deux et à quatre roues, dont les pétarades me crispent comme les âneries percutantes de certains sociologues.

Ce matin, je suis allé faire le tour des remparts, en empruntant le chemin de ronde. Le temps est maintenant au frais, après avoir été longtemps très chaud, trop chaud pour mon organisme de Nord-américain, réagissant mal à une température humide et sub-tropicale, comme celle que nous avons eue à Montréal, à Monte-Carlo et ici.

Comme est plaisant ce pays où tout est disposé pour le plaisir des yeux ! Dans cette vieille ville bien défendue, par un ravin profond, contre les Sarrasins d'autrefois, subsistent les vestiges d'une civilisation moyenâgeuse adaptée aux besoins du jour. Ainsi, ce matin, le long des remparts, je voyais un petit parc de stationnement, bien conçu, précédé et entouré d'un vieux mur de pierre, d'un palmier, de lauriers roses encore en fleur et de quelques oliviers. C'est un exemple — bien simple — de ce qu'on a fait de cette vieille ville en l'adaptant aux nécessités du moment, tout en l'humanisant.

Germaine et moi serons désolés de ne plus y venir, mais vraiment la horde des touristes est envahissante. Il faut refuser d'entendre et de voir ce qui nous déplaît, dit ma très sage femme. Mais je me défends mal contre ces grondements de moteurs en furie et contre ces pétarades

des deux roues, dont les conducteurs se font valoir en prenant le silence d'assaut.



Quel endroit extraordinaire que ce Château de Madrid placé sur son piton qui surmonte la mer, dont je parlais précédemment. Tout y est luxe et bon goût.

Pourquoi me suis-je rappelé en écrivant cela cette remarque de notre amie *** : « Quand je dîne à l'extérieur, je préfère être l'invité de gens riches. Ainsi, j'ai quelque chance de bien manger. » Ce qui n'est pas nécessairement vrai. D'autant plus qu'on paie souvent par un ennui profond une chère délicate et coûteuse. Ce qui n'était pas le cas ce soir-là. S'il est vrai qu'on ne doit pas chercher à faire des économies au Château de Madrid, on y mange délicieusement. Je pense, en particulier, à un loup aux fenouils qui était un des plus belles délices qui soient.¹ Je pense aussi à la conversation très agréable avec des gens de Londres, de Milan et de New-York, pour qui manger et parler sont des plaisirs d'égale qualité.

75



Entendu au restaurant, l'autre jour, certains mots bien amusants. Voici le premier. Je demande au garçon qui m'apporte la note si le service est compris dans l'addition. Oui, me répondit-il, mais pas le pourboire . . .

Un autre à qui je pose la même question me dit : « Oui, monsieur, mais bien mal ».

En déjeunant à Saint-Paul, quelques jours plus tard, je vois entrer un camelot qui crie les journaux qu'il a à vendre. Puis, comme personne ne lui achète un seul exemplaire, il tourne les talons, s'en va et lance à mi-voix : « La vente est terminée pour cause de soif. C'est l'heure du pastis ».

Tout cela est dit gentiment par des gens qui restent de bonne humeur, même s'ils n'ont pas tout ce qu'il leur plairait d'avoir.



Avant mon départ, Alice m'a remis à l'aéroport un exemplaire de *Call-girls* d'Arthur Koestler. Je l'ai lu avec beaucoup d'amusement

¹ Me trompé-je en écrivant « un des plus belles délices » ? Ce mot comme *amour* et *orgue* étant masculin au singulier et féminin au pluriel.

d'abord, puis avec un peu moins d'intérêt au fur et à mesure que j'avancerais dans la lecture du livre. Koestler nous présente, sous une forme romancée, les membres d'un séminaire, tenu en Allemagne et auquel assistent des savants venus du monde entier, avec leurs idées-choc, leurs manies, leurs jalousies et aussi leur charme personnel. Tout ce monde se réunit pour discuter de l'avenir de la paix, au frais de quelqu'un, mais de qui ? On ne le sait, pas plus qu'avec les gens de l'*Oxford Movement* qui envahissent la ville. Chacun développe ses idées et accueille celles des autres avec un esprit critique, qui tourne à l'aigre ou à la hargne, sans que celui qui en est l'objet s'en préoccupe ou s'en offusque. Il y a si longtemps qu'on les convoque ainsi, ces *call-girls* de l'intelligence. Ils reprennent dans la discussion ce qu'ils ont déjà dit ailleurs dans leurs livres ou dans des colloques futiles ou utiles quand ils n'ont pas lieu trop souvent et quand ils réunissent des gens qui cherchent des idées nouvelles et apprennent ce que d'autres pensent ou ont trouvé. Koestler n'a voulu y voir que l'aspect un peu comique de ces maniaques de l'intelligence, arc-boutés dans leurs systèmes, insupportables souvent et qui sont à la disposition de ceux qui les convoquent parce qu'ils croient en la vertu de ces rencontres. Comme d'autres, les congressistes sont là pour satisfaire un instinct qui, pour ne pas être le même, procède de la même bonne volonté à répondre à l'appel.

Dans les pages de Koestler j'ai retrouvé certains types que j'ai connus dans nos rencontres de La Société Royale du Canada, avec leurs idées fixes, leur gentillesse, leur originalité et leurs manies.



Hier au Musée Maegh, visite de l'exposition Malraux. Elle est intéressante surtout par les documents que l'on a réunis pour rappeler les idées de l'homme, ses voyages, ses œuvres et la part qu'il a prise à la guerre d'Espagne, puis sa conversion au Gaullisme et ses travaux qui ont donné le *Musée Imaginaire*, cet extraordinaire recueil de très belles choses qui foisonnent dans le monde. Et puis quelques-unes de ses idées fracassantes sur la culture, lui qui en fut le premier ministre en France. C'est à lui, je pense, que s'adressa Georges-Émile Lapalme quand on lui permit de former son premier ministère de la culture dans la province de Québec. Il faudrait s'incliner devant ce dernier quand ce ne serait que d'avoir fait accepter l'idée que c'est en achetant certaines de leurs œuvres qu'on peut le mieux aider les artistes. Un peintre

qui ne vend pas ses œuvres est un peu comme un écrivain qui n'écoule pas ses livres ou dont personne ne parle. Les deux ont besoin qu'on les estime et qu'on le dise, même mal.

Autour de la documentation sur Malraux, il y a des livres, des illustrations, des œuvres comme certains cartons de Chagall pour le plafond de l'Opéra et puis des peintures, des dossiers qu'on a réunis pour rappeler ce que fut l'homme, ce qu'il a aimé, et, enfin, quelques-unes de ces sculptures qu'il a rapportées du Cambodge plus ou moins licitement, à une époque sur laquelle il vaut mieux passer rapidement, à moins qu'on aime les ragots rapportés par sa première femme.

77

Dans la petite salle de cinéma, on donne trois films sur la guerre d'Espagne, dont *Espoir*, basé sur le livre de Malraux écrit dans le feu de l'action et puis *Guernica*, illustré par des personnages que Picasso a peints après l'horrible destruction de la ville par les troupes de Franco.

Voilà une exposition valable sans doute, mais un peu au-dessous de ce qu'on aurait souhaité pour l'auteur du *Musée Imaginaire*. J'y reviendrai, car il n'est pas toujours facile de juger quand les salles sont envahies par une foule où se trouvent des gens qu'accompagnent bébés, enfants et chiens tenus en laisse. Mais n'est-ce pas ce que Malraux aurait aimé malgré tout, s'il avait été là en ce jour de septembre, le seize d'un mois chaud et sans pluie ?

18 septembre

Nous sommes allés à Nice ce matin pour visiter l'appartement de Mademoiselle Raymond. Elle nous le cédera pour deux mois l'hiver prochain, mais, avant de l'occuper, nous voulions voir de quoi il avait l'air. C'est un logement de trois pièces donnant sur un petit jardin entouré d'une haie assez haute pour nous isoler des voisins. Vraiment, ce sera charmant pour Germaine qui y sera pendant les mois d'hiver. Je reviendrai à Montréal pour assister aux assemblées de conseil qui ont lieu vers la fin de février; je signerai les documents de la Nationale et de la Mutuelle Générale Française Vie avant le 15 mars — date ultime fixée par le contrôle des assurances — puis je reviendrai pour trois autres semaines.

Pierre Dupuy a, paraît-il, passé quelques mois dans l'appartement de Cimiez, après l'Expo de 1967. C'est là sans doute qu'il a écrit son livre sur la grande aventure qu'elle a été. On le sent vibrant

d'enthousiasme, comme il l'a été pendant toute la mise en marche, à travers les voyages qui lui ont fait parcourir le monde. Après cela, il était bien mal en point. C'est ce qui sans doute l'a fait se retirer loin de tous, dans ce petit logis, donnant par ses trois portes-fenêtres sur un jardin fleuri. J'espère moi aussi m'y isoler, loin de la neige et du froid, dans l'atmosphère gaie et vivante de Nice, l'hiver prochain.¹



78 Avant de partir de Montréal, j'ai écrit à Monsieur *** pour protester contre un article de la nouvelle loi des assurances dans lequel on défend aux agents et aux courtiers d'assurances d'être au conseil d'une compagnie d'assurances. Et dire qu'en France, la loi prévoit une double représentation des uns et des autres, que l'on considère comme un apport valable dans l'administration d'une société d'assurance. Si, au Québec, on les écarte, c'est pour suivre l'exemple du gouvernement fédéral qui, soit dit en passant, n'applique pas la loi, peut-être par réaction contre une ingérence provinciale, l'agent et le courtier relevant non pas du gouvernement central, mais de l'autorité provinciale.



Ce soir, il fait sombre et il commence à pleuvoir. À Monte-Carlo, l'autre jour, on me disait qu'il n'avait guère plu depuis le mois de mai. Dans la province de Québec, il a fait très chaud, anormalement chaud en juillet et en août; mais il a plu très souvent, au point qu'on n'a guère eu à arroser les gazons et les fleurs.

Au cours du rendez-vous, nous avons retrouvé à Monte-Carlo la même chaleur, pesante, lourde et la même humidité. Très corrects, élégants même, les délégués se sont d'abord présentés en costume de ville, puis les vestes sont tombées, ainsi qu'à l'automne les arbres se débarrassent de leurs feuilles comme si elles étaient devenues trop lourdes.

J'ai été désappointé de certains des travaux présentés cette année. Pour la revue, je picorerais quelques extraits, mais je ne reproduirai pas les textes in toto, comme je l'ai fait les années passées. Je chercherai dans l'un d'eux, cependant, les témoignages du travail accompli par l'Assemblée plénière dans le domaine de la prévention en France. Parlant

¹ Inexact, dit Mlle Raymond. Je ne corrige pas, même si c'est à Cannes qu'il s'était réfugié, me dit-elle.

d'un essai d'extincteurs automatiques fait à Clermont-Ferrand, Monsieur B. n'a fait aucune allusion, comme il fallait s'y attendre, aux données fournies par notre associé André Towner. Je crois qu'il serait bon qu'on en parle dans la revue, non pas pour se vanter mais pour montrer la collaboration de certains courtiers dans l'œuvre commune de prévention des incendies.



Lu, cette nuit, dans *l'Express*, l'article de Jean-Jacques Servan-Schreiber sur les événements du Chili. On le sent à la fois peiné et inquiet de l'avenir dans un monde où l'on est rendu à se dire, sur l'invitation de certains intellectuels russes comme Soljenitsyne et Sakarov, horrifiés du régime soviétique et des interventions dans la liberté personnelle des individus, que le scandale de Watergate n'est rien à côté du régime de peur et des moyens employés pour le maintenir, qu'on pratique en Russie. Comme il faut que le régime soit intolérable pour qu'on ne craigne pas de le dénoncer à l'étranger, avec tous les risques personnels que l'on court ! On n'a pas recours aux bombes en U. R. S. Smême, mais simplement aux journaux étrangers qui, sentant combien l'abus continue d'être intolérable, protestent à qui mieux mieux, partout en Occident. Dans quelle mesure réussira-t-on à y faire relâcher l'emprise du régime sur les intellectuels ? On ne sait vraiment pas. Les tsars faisaient exécuter les révolutionnaires ou les envoyaient en Sibérie; les dirigeants actuels de la Russie les font emprisonner ou les déclarent fous et les envoient dans des hôpitaux psychiatriques. Mais le peuple ne se soulève pas. Peut-être seuls les intellectuels souffrent-ils profondément de se voir imposer un pareil carcan et de ne pas pouvoir s'exprimer librement ! Les autres, les gens du peuple, n'en demandent pas tant pourvu qu'on leur permette de vivre, de se loger, de se nourrir à peu près convenablement et qu'on fasse périodiquement un éloge suffisamment habile du régime. Les intellectuels ont toujours été au point de départ des révolutions. Pour que celle de 1917 réussisse cependant, il a fallu une guerre terrible, un groupe très actif appuyé par les Allemands et un peuple non seulement très malheureux, mais conscient de sa misère.

L'aventure d'Allende a profondément atteint Servan-Schreiber.¹ On le conçoit. Pour celui-ci, Allende est non seulement un homme qui

¹ Plus tard, dans *la Paille et le grain*, François Mitterrand exprimera le même sentiment de révolte.

meurt pour ses idées et le régime qu'il a instauré, mais pour lui, c'est aussi la faillite d'un système que Jacques Servan-Schreiber appuie, sinon dans toute sa pensée, du moins dans son intention principale. Avec 36% des voix, le chef politique au Chili a cherché à diriger le pays comme il l'entendait. Au point de vue économique, son effort fut pénible. Tous ceux à qui il prenait leurs entreprises se sont ligüés pour le faire sauter avec l'aide de l'armée. Ils étaient puissants et ils ont entraîné des généraux avec eux. Pourquoi avoir voulu mettre la main sur tout, en nationalisant tout ? Qu'on ait voulu corriger les abus, modifier une structure ou tout au moins en tirer le maximum pour permettre à l'État d'accomplir son œuvre, très bien ! Malheureusement, on n'a pas voulu ou su, comme en Suède, laisser le maximum d'initiative à l'entreprise individuelle, tout en la taxant lourdement. Ainsi l'État aurait pu vivre sans avoir à tout démolir. Pourquoi faut-il qu'avec le socialisme triomphant, on soit tenté de tout faire disparaître avec le risque de faire sauter les équipes et de ruiner l'économie ? Croit-on qu'il soit essentiel que tout cela se fasse avec une telle rapidité que l'équilibre du milieu en soit ébranlé ? Si oui, on voit par le drame Allende à quoi on expose le pays et le régime nouveau.

Mais voilà aussi que, même dans le régime de la sagesse politique en Suède, l'avenir du socialisme est mis en cause comme système de gouvernement, au moment même où meurt le souverain qui a le plus fait pour assurer la bonne marche et l'équilibre de son pays.

On comprend très bien que Jean-Jacques Servan-Schreiber soit profondément troublé, lui qui, à titre de réformateur, de successeur du radical-socialisme, cherche par ses écrits, ses discours et son exemple à modifier le régime actuel pour le remplacer par celui qu'il a imaginé et qu'il défend du bec et des ongles. Pour comprendre ses idées, il faut lire son livre-programme *Le Manifeste Radical*. Il y écarte l'héritage et plusieurs idées reçues par la bourgeoisie; mais il y fait valoir la vertu de l'initiative et l'intelligence de l'homme isolé ou englobé dans le cadre de l'entreprise étatisée.



En ce moment, l'affaire Lip soulève les passions en France. Grande entreprise d'horlogerie de Besançon, Lip est tombée en faillite, puis a été reprise par ses employés, qui ont sorti et vendu le stock, pris la caisse, immobilisé les machines en enlevant certaines pièces

indispensables; bref ils ont fait tout ce qu'on ne reconnaît pas dans une société organisée, où l'on invoque les droits de la propriété privée. Au nom de la solidarité collective, les syndicats appuient les dirigeants du mouvement et les ouvriers de l'usine. Le gouvernement est intervenu. Il a nommé un négociateur, qui est venu à la conclusion que l'affaire serait rentable pourvu

- a) qu'on réduise le personnel;
- b) qu'on procède à des réformes de structure;
- c) que la désorganisation à laquelle on s'est livré et les vides creusés dans les inventaires ne soient pas fatals. Pourvu aussi que le personnel soit prêt à certains sacrifices pour permettre à l'entreprise de se reprendre.

81

Tout cela pose deux questions très graves:

Le droit au travail, mais aussi

le droit à la propriété.

Dans aucun régime, on ne peut permettre aux ouvriers de prendre la direction de l'entreprise, de tout chambarder, de se servir eux-mêmes, puis d'imaginer que tout reprendra comme auparavant.

Il y a là une manifestation très grave de l'opposition du travail et du capital. On en a eu des exemples dans la province de Québec. À Cabano et au Témiscamingue, on a fait valoir le droit au travail mais avec beaucoup plus de modération. Dans le deuxième cas, les intéressés et le gouvernement ont imaginé une collaboration dont il reste à attendre les résultats. Mais nulle part a-t-on été aussi loin que chez Lip dans la voie des revendications et de l'action dévastatrice par les intéressés eux-mêmes.

20 septembre, dans l'avion de Nice à Paris

Rencontre d'un couple charmant hier à l'auberge du Soleil de Saint-Paul-de-Vence. Lui, long comme un jour sans pain, chirurgien, qui se refuse absolument à parler de l'assurance-maladie au Québec. Et pourtant comme il y aurait à dire entre nous, face à ce bar où il est assis en attendant que le déjeuner soit servi. Fils de grand bourgeois, bourgeois lui-même, il est gentil, souriant. Elle parle de son père

qui a fini ses jours en Lusitanie, là où se réfugient les rois détrônés et les diplomates canadiens en rupture d'ophtalmologie ou fatigués d'une pratique du droit peu rémunératrice. D'autres viennent du journalisme ou de la bureaucratie qui n'en veut plus ou dont ils ne veulent plus eux-mêmes. Faut-il dire que cette gent d'Amérique est intellectuellement fort intéressante et qu'elle représente bien le Canada et son fleuve géant auprès des successeurs d'Henri le Navigateur ? Assurément. Elle y coule des jours heureux, en attendant le dernier, celui qui est suivi d'un voyage de retour aux frais de l'État, sans soulever, hélas, autre chose qu'un intérêt poli de la part de ceux qui sont restés en terre canadienne. Tant il est vrai que le souvenir est chose fugace, qui ne dure guère plus longtemps que ne durent les roses.

Celui dont on évoque le souvenir, du haut des tabourets du bar, est l'un des plus intéressants de ces diplomates catapultés en terre portugaise. S'il a eu une carrière de médecin, à la fois active et valable, il a laissé derrière lui une œuvre écrite qui va de l'arpent québécois à la civilisation précolombienne et à Christophe Colomb, ce découvreur dont on sait qu'il a existé, mais dont on ignore s'il était de Gênes ou d'ailleurs, s'il était juif ou gentil.

Je n'ai pas pensé à évoquer devant cette jeune femme charmante et souriante une anecdote qui montre comme notre ami avait le goût du canular. Un dimanche matin, on sonne chez lui. Il se trouve devant un patient à l'œil gonflé et larmoyant. Il regarde, puis enlève la poussière qui fait souffrir le pauvre homme, la dépose à côté et, à la demande du patient soulagé, répond: « C'est cinq dollars ». L'autre furieux proteste. Alors plein de bonne volonté, l'ophtalmologiste secourable dit simplement: « Voulez-vous que je la remette en place ».

Il était ainsi: simple et complexe, fantaisiste et travailleur acharné dans un domaine qui lui plaisait, cynique aussi parfois. Il a vécu la vie qu'il a voulue. C'est par là qu'il a montré qu'il voulait bien ce qu'il désirait.

Et pendant ce temps, notre aimable amphitryon, barbu et un peu mélancolique il est vrai, faisait préparer le repas que le diplomate aurait goûté sans doute, car, chez André, on mange bien et notre ami aimait bien manger. Le cadre lui aurait plu également, avec la vue sur la vallée et, au loin, Saint-Paul: ville fortifiée qui dresse ses murailles dans un paysage nettoyé par l'orage d'hier.

L'ASSURANCE-COMMERCE DE VOS CLIENTS

A-T-ELLE UN POINT FAIBLE ?

Achille, son point faible, c'était le talon. Surveillez votre assurance-commerce ! Si vos portes devaient momentanément fermer, la garantie de votre programme d'assurance serait-elle à la hauteur ? Evidemment, l'immeuble, l'équipement, les marchandises et autres biens sont assurés. Mais qu'advient-il de ses bénéfices si un incendie vous force à fermer vos portes ? Et les frais fixes, qui doit les acquitter ?

A la Royale on offre un programme d'assurance commerciale globale qui inclut l'assurance interruption des affaires et dont les limites répondent à vos exigences. Ces limites sont aptes à faire face à l'augmentation de la production et surtout à l'inflation. Pour être valable, l'assurance interruption des affaires doit rencontrer les normes de l'année prochaine.

Depuis plus de 75 ans, la Royale fait autorité dans ce genre d'assurance. Chacune de nos 14 succursales du Canada possède un personnel spécialement entraîné qui travaille avec des courtiers dans le but d'offrir un programme adéquat d'assurance interruption des affaires.

A la Royale nous faisons notre possible pour aider nos courtiers à élaborer des programmes d'assurance-commerce sans point faible pour les industries et commerces. Si vous avez besoin d'assurance interruption des affaires faites appel à un courtier de la Royale.

l'Assurance Royale





en bonne. compagnie

Tout change si vite que nous devons nous adapter continuellement. Et cela n'est pas toujours facile, nous le concédons. Mais rien n'est insurmontable, loin de là.

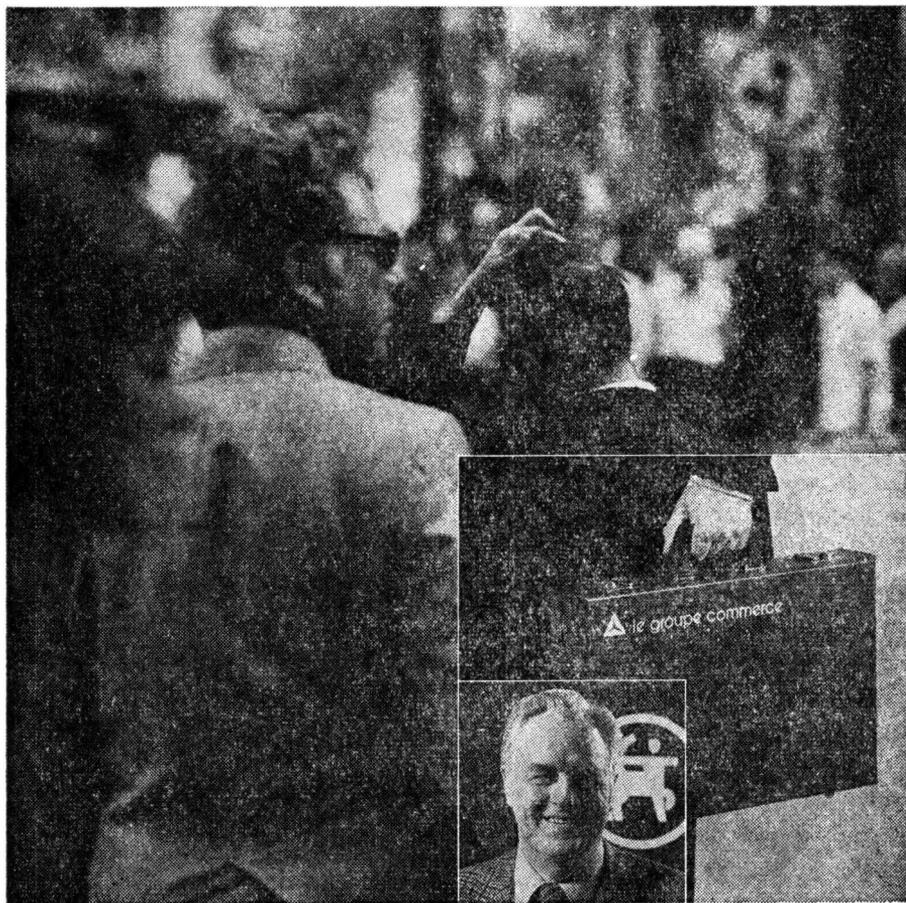
À besoins nouveaux, solutions nouvelles. L'Union Canadienne, depuis longtemps sensibilisée à ce problème de notre époque, a orienté tous ses efforts de recherche et d'innovation en ce sens. De concert avec votre courtier, elle peut répondre à vos attentes; l'Union Canadienne sait se faire présente à l'homme d'aujourd'hui. Sensible à vos difficultés, elle est en mesure de vous aider.

Pour faire face à ce monde changeant et incertain, nous croyons qu'avec l'Union Canadienne, vous êtes **EN BONNE COMPAGNIE**.



L'Union Canadienne
Compagnie d'Assurances
Siège social: Québec

Nous savons que l'assuré compte sur son courtier



 **le groupe commerce**

**C'est pourquoi, nous tenons à lui
fournir des services de qualité
exceptionnelle.
Car ce qui est bon pour le courtier,
l'est pour son client... et pour
nous aussi.**

**Le plus important
souscripteur d'assurance I.A.R.D.
(incendie, accident, risques divers)
au Québec.**

Siège social, Saint-Hyacinthe

Parlons protection

Protéger le monde qui nous entoure, c'est relever un défi moderne.

L'homme et le petit de l'homme ont besoin de protection. La nature aussi, et les animaux qui la peuplent.

C'est à ce prix que nous pourrions améliorer la qualité de la vie.

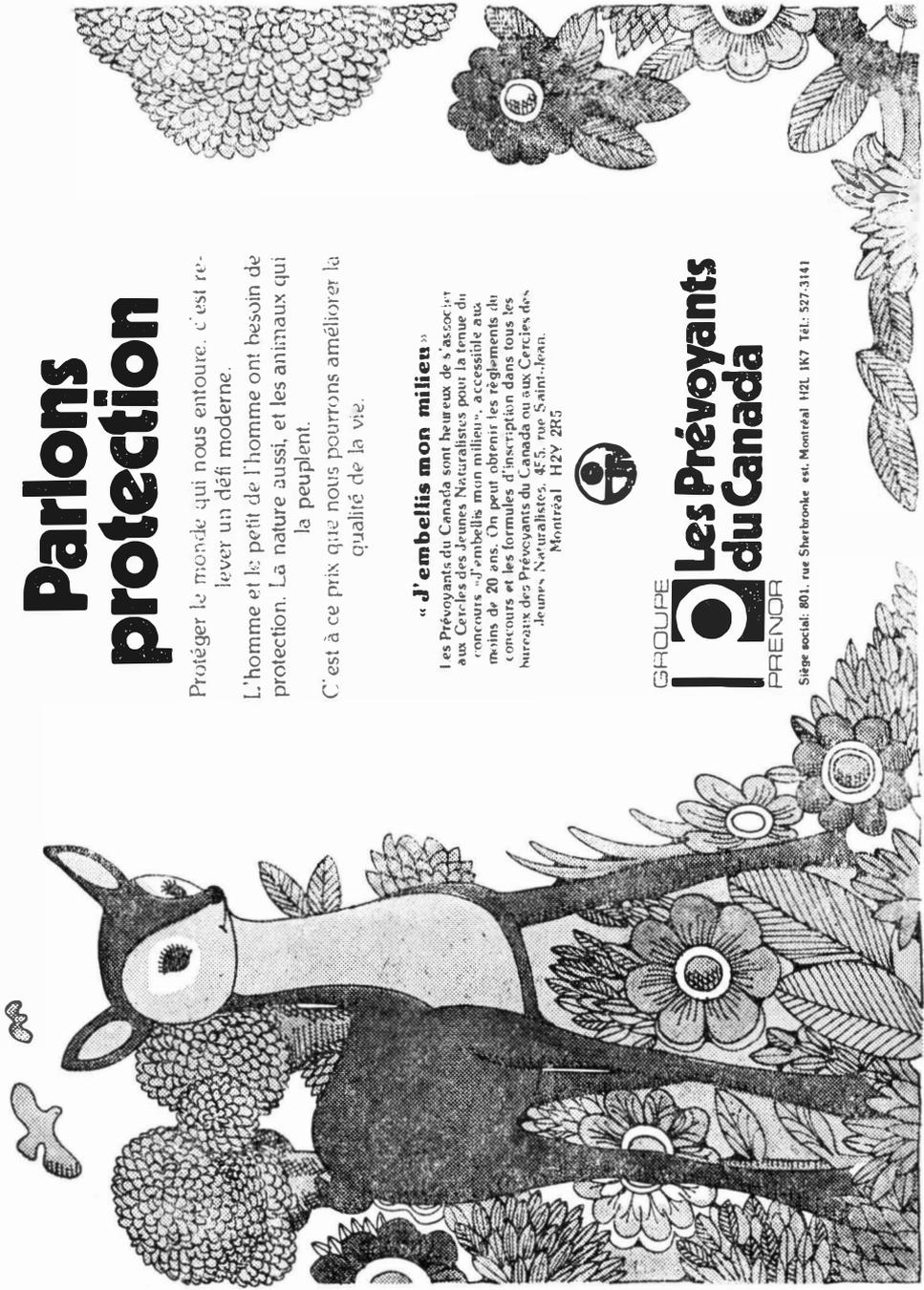
« J'embellis mon milieu »³³

Les Prévoyants du Canada sont heureux de s'associer aux Cercles des Jeunes Naturalistes pour la tenue du concours « J'embellis mon milieu », accessible aux moins de 20 ans. On peut obtenir les règlements, les concours et les formulaires d'inscription dans tous les bureaux des Prévoyants du Canada ou aux Cercles des Jeunes Naturalistes, 455, rue Saint-Jean, Montréal, H2Y 2R5.



GRUPE
**Les Prévoyants
du Canada**
PRENOR

Siège social: 801, rue Sherbrooke est, Montréal H2L 1K7 Tél: 527-3141





ECONOMICAL,
COMPAGNIE
MUTUELLE D' **ASSURANCE**

FONDÉ EN 1871

ACTIF : PLUS DE \$67,000,000.00

SIÈGE SOCIAL — KITCHENER, ONTARIO

Succursales

MONTRÉAL

EDMONTON

OTTAWA

WINNIPEG

LONDON

TORONTO

MONCTON

HAMILTON

HALIFAX

GUY LACHANCE, A.I.A.C.

Directeur de la succursale du Québec
276, rue St-Jacques ouest
Montréal, P.Q.

J. A. VILA, M.B.E., B.A.
Président
et Directeur Général

MUNICH REINSURANCE COMPANY

THE VICTORY INSURANCE COMPANY LIMITED

Réassurance sur la vie



MUNICH-LONDON MANAGEMENT CORPORATION LTD.

55 RUE YONGE, TORONTO, CANADA - TÉLÉPHONE 366-9587

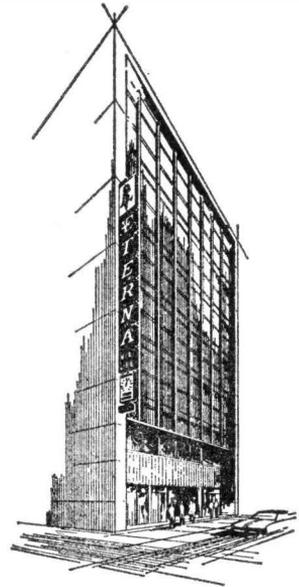


ÆTERNA-VIE
COMPAGNIE D'ASSURANCE*

Siège social: 1184 ouest, rue Ste-Catherine,
Montréal 110.

Succursales: Montréal (2), Québec,
Trois-Rivières, Sherbrooke, St-Hyacinthe,
Granby, St-Jean, Chicoutimi, St-Georges.

* Membre de "Groupe Prêt et Revenu"



GROUPE D'ASSURANCE COMMERCIAL UNION



La compagnie d'assurance Union Commerciale du Canada

La compagnie d'assurance Stanstead & Sherbrooke

La compagnie d'assurance contre les accidents
et l'incendie du Canada

1010 ouest, rue Sherbrooke, Montréal

2000, rue Prospect, Sherbrooke

1091, Chemin St-Louis, Québec



LA PRÉVOYANCE

C'EST IMPORTANT
POUR UN NOMBRE TOUJOURS
PLUS GRAND DE PERSONNES!

La Prévoyance, c'est important d'abord pour vous personnellement, parce qu'elle assure votre bien-être et celui de votre famille, de même que le succès de votre entreprise.

La Prévoyance, c'est important aussi pour notre développement économique, à cause des millions de dollars qu'elle investit dans les titres de gouvernements, d'institutions et d'entreprises.

Un peu de prévoyance, ça aide!

LA PRÉVOYANCE
COMPAGNIE D'ASSURANCES
Siège social: 507, place d'Armes, Montréal

Membre du Groupe La Laurentienne

hec

PROGRAMMES D'ÉTUDES EN ADMINISTRATION

- I - A ceux qui détiennent déjà un diplôme universitaire, l'Ecole offre des programmes d'études conduisant à:
- un **diplôme en sciences administratives**
 - un **certificat en recherche opérationnelle**
- II - Aux cadres de l'entreprise qui veulent se perfectionner, l'Ecole offre aussi des sessions d'études sur les différentes fonctions de l'entreprise. Ces cours se présentent sous forme de cours réguliers, de sessions intensives, de séminaires, etc.
- **Administration de l'entreprise**
 - **Administration du marketing**
 - **Administration de la vente**
 - **Cours de perfectionnement en administration**
- III - A ceux qui, sans détenir un diplôme universitaire, veulent se donner une formation en administration, l'Ecole offre un programme d'études conduisant à un **certificat en sciences administratives**.
- IV - A ceux qui recherchent une formation professionnelle, l'Ecole offre des programmes d'études en collaboration avec plusieurs grandes associations professionnelles qui évoluent dans l'une des fonctions de l'administration.

Pour plus de renseignements sur ces cours, communiquer avec

LE CENTRE DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT EN ADMINISTRATION
ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES DE MONTRÉAL
5255, avenue Decelles, Montréal (250e)
Tél.: 343-4440

**NE JOUEZ PAS
AVEC LE FEU**



ASSUREZ-VOUS



LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DES CAISSES POPULAIRES

vous protège

INCENDIE / RESPONSABILITÉ CIVILE / VOL / ASSURANCE COMBINÉE POUR MAISON D'HABITATION
RESPONSABILITÉ PERSONNELLE / RESPONSABILITÉ PATRONALE / GARANTIE FIDÉLITÉ GLOBALE / AUTOMOBILE